# 2327 W 968

Introduction de marchando ambulants dans le camp de Sainte-Livrade, demande d'autorisation: correspondance

1956 - 1967,

(203 prices)





SAINTE LIVRADA	0/86 Vrolu L-0-0) pho/66			
	"Il Consue	ir le 0	ixecteux,	
4 44	Je vien	sollicite	e de vo	tre haute
bienveillance,	de mantain le	Au	ander Pia	tariable.
de venir m	installer c	lans votre	camp	pour verd
de la ef				
	Dans	l'attente	d'une au	torisation
favorable,				
	Teuillez	agrier	Mondiew	r le
Directeur,	Yeuillez l'assurance	de m	a consid	ération.
g .				
x lowb				
Kilg.		R	Degreet	

Painte L'irade le 19.9.50

Merchand de poison à

(2007) EUROS (1-8-C)

CENTE ENCOPELLES

P. W36 du 20/01/16



CENTER SACCUEIT de CENTRE S'ALLE CONTRE L'ARGENT DE CONTRE L'ARGENT DE

honneur le Directeur du camp du moulin du Lot-

bien veillance pour avoir la permission de rentre dans le camp pour ventre de ha harchandiser, Cette marchandise sera des plus fraîche au prise les plus raisonnable.

Voui um apperou sur les prix que je ferois dons le camp, limande 350 le halo purluchon 350 le hilo hurlan 210 le hilo la Jordine Franche 150 la Jongaine. Vive 240 le hilo Dorade 350 le hilo les prix persent varies de 10 a 20 missant le cour houstement je tiens a vous signales que plus on s'approche de l'hirer plus les prix baisseront.

Dans l'attenté d'avoir une réponse au plus tot Veuillez bien agréer monsieur mes bien sincères et respectue.

In Giverts

Couzinet - Ste Livrade le 22. 4. 56 W 5/5 du 13/10/56 SAINTE-LIVRADE L. S.G.)

CENTRE d'ACT Mansieur le Directeur Huriez vous la mabilitée de bien vouloir m'accordin mu demande ei. fointe De pouvoir pénétres au centre vendre mes légumes étant maraiches environ deux à trois jours par Geynal . Hene Maraicher à Couzinet Dot et Gwonne Menilles agrée Honsien le Directeur mes méilleures Salestation en ged age - Tgerfna f. center formi

Ma Alquier.
Bourf du moului selu dot

Strade.
Pot et garonne.

Nº Prière truouille. 2. N.S. 29 rue gules Very. L'Everne



Mousieur de Direteur.

J'uni l'hommeur ide faire affèle à Votre personnalitée pour vous demandes une autorisation id'entrer dans votre bentre d'arnal four vendre du joissons (le jour qui vous flaira).

Dans l'attente d'une réjourse que j'espère favorable, le vous pris d'agrée Mousieur de Direteur sa l'esépesson de mes mailleurs sentiment.

Pobrat

P. LATARS agrimting le Janvier 1957. Commune de Sainte-Eisrade à Mousius le Directur de Centre d'acceril de Sainte - Enrade -Moutieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous demander de beins vouloir un renouveler l'autorisation de punétier dans le centre d'acceril pour y vendre des ponumes et des formes de terre. Monsiur le Direction, l'atturaure de sus sentiments distinguis. Catan

RAJOL Jean Conneins & aout 1956 OFURS VOLAILLES ETC. TONNEINS (L. &-Gne) -R.C. MARMANde -Montieur le Dirocheur 6947 du Camp Indo-Chinois

AFFAIRES J' Livrade Tele - 281 MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRANGÈRES

Nº 326 du 6/8/6

CENTRE d'ACCUEIL de
SAINTE-LIVRADE (L-&-G.) a constate que la population du Camp avait assig de difficultés pour s'approvisionnes en volailles et œufs trentout en œufs frais de bonne qualité. de feur fournisseur de volailes œuf, à Mosital Mossie et Clinique de Jonneins anisi que pour l'Harshelinat- Gostestant et sa colonie ete-Camp un fois par semaine avec quelques caisses d'enfo mirès donc garantis frais au cours du Jours pas plus ches que le prip demailde par les fermieres sur le marche de 1st Livade be Samedi agrès mide. Ou cas où vous penseriez que cela peut interesser vos administres p vous prierai de luis, vouleir me le fignales le plus tot possible

certains contingent d'œufs au lieu de les expettier ailleurs. le Directeur recevoir l'expression des Jour le Jelessone tous les soir à partir en interest on a time in a direction of the first Market Ferries of Colores of Connection dended for the fineses give to pring done white Le Ware the L Back making de de Clement gover monde. cas an some pendering que ala de place to for the

#### COMMERCE GÉNÉRAL DE GRAINS ET ENGRAIS

Spécialité de Graines et Pois de Semence

FRUITS

Ancienne Maison L. PRUNIS

PRIMEURS

### JACK BARON

Successeur

Rue Nationale - SAINTE - LIVRADE - SUR - LOT (Lot-et-Garonne)

R. C. Villeneuve-sur-Lot 952

Téléphone 34

 $\mathcal{M}$ 

Doit

Ste-Livrade, le 22 Acrest 1986. MINISTÈRE DES AFFAIRES Monsieur le Directeur Ry. nº 498 M'ai bien I honneur de vous demander l'autorisation de vendre dans le Camp. la bonneterie mercerie lingerie chapellerie et tout articles confectionnés. On bien vous remerciant à l'avance Veuillez agréer Monsieur le Directeur mes respectueuses salutortions. P.S four de vente le mercredi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Acqueil de Sainte-Livrade

No 534 /A.

Le Directeur du Centre d'Accueil, de Sainte-Livrade (Lot-&-Garonne)

à

Madame C H I A R A D I A a Monclar d'Agenais

-(Lot-et-Garonne)

Madame.

Faisant suite à votre demande en date du 24 Août 1956, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade pour y vendre les produits de votre ferme, à condition toutefois que ces produits soient de première qualité, propres à la consommation et vendus à des prix très raisonnables.

Lors de votre venue au Centre vous voudrez bien vous présenter à mon bureau, afin de reçevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées .-

he 2H Aont 1956 Demande d'antonisation Madame Chiaradia à Mondar-d'Agenais (Rotet govonne) Monoieur le directeur du Camp des Réfugiés à fainte histrade splot (lot et fairme) Commente directeur, I as I intention de venir vendre, dans votre laint, divers poduit de ma ferme au prix producteur. Voulez vous donc avoir l'obligeance de m'accorder I autorisation necessaire four function dans ledit Carrit Venillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes rentiment les flès distringués ( haradus

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES BOLATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Acqueil de Sainte-Livrade

10 140/A.

#### UTORISATION

Monsieur A. GASSO à Sainte-Livrade, est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine pour y exercer son commerce (Poissons et tous produits de mer).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropre à la consommation.-

SAINTE-LIVRADE, le 23 AOUT 1956

ALGUIER

Le Directeur du Centre,

A GASS					
A. GASS(	)				
Ste-LIVINADE-c/-107 (Let-G	)				
R. C. 2552 Villean san lot				+++++++	
		2			
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES	Sainte Eine	de le 23	3 Aoûl 1	956	
#365_du93/8/56					
CENTRE d'ACCUEIL de	-				
	4				
	17 ousieur le	directeur de	n contre of	accept	
	Housieur le d	ulin ohi t	et de Sai	nli Girrade	
				us demona	
				venohe olo	
	S'enecink	de votre	centre the	poisson e	toul.
	produit de	la mer 1	egu lieremen,	L' toutes lu	semany
		S contact			
		2	,		
		Keewey of	Tousium mi	n Salutation	s distings
		/ /			
0,50/.				17 0	
Ma 16			Cd.	yana	
03,7					<b>S</b>
		- 200			
					- 3 - 4 - 5

RELATIONS AVEC LES EFATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

Nº 607/A.

SAINTE-LIVRADE, le 14 SEPPEMBRE 1956

Le Directeur du Centre d'Accueil, de Sainte-Livrade (Lot & Garonne)

à

Monsieur Pierre ARNOUILH, C. N. S. 28, Rue Jules Ferry à LIBOURNE

-(Gironde)-

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 11.9.56 j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun incon-vénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés d'In-dochine à Sainte-Livrade le jour que vous voudrez pour y vendre du poisson (tout produit de mer), à condition toute-fois que cette marchandise soit de première qualité, propre à la consommation et vendue à des prix très raisonnables.

Lors de votre venue au Centre vous voudriez bien vous présenter à mon bureau, afin de recevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

Veuillez, agréer Monsieur, mes salutations distinguées./.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE.

Nº 201 IA.

#### 

-000-000-000-000+

#### Confirmation de ma lettre Nº 607/A du 14.9.56

Monsieur Pierre ARNOUILH, 28 rue Jules-Ferry à Libourne (Gironde), est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade, pour y vendre du poisson (tout produit de mer).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation ./.

Sainte Livrade le 19 Septembre 1956 Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police

Directeur du Centre

LINESTERE DES AFFAIRES ETRANGE.
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE
Nº 210 /A

## 

CONFIRMATION DE MA LEFTRE Nº 537/A DU.

ler septembre 1956

Madame CHARADIA à Monclar d'Agenais (Lot et Garonne) est autorisée à pénètrer au Centre des Rapatriés
d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre les produits
de sa ferme.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

St. LIVRADE, le 14 Septembre 1956

Le Directeur du Centre.



honnew Chiaradia Monelar-el Agenais Rober garonne

monneur le Directeur du Centre d'Accenil fre Livade (For it farouse)

# Municipal Directeur,

Voulez-vous avrir l'obbigeance de vouloir bien me faire délivrer une autoriration d'entrée au Camt four venir vendre divors produits organisles (melons - tomats formes de terre - œufs) any fine producteur -

By expirant que vous vandrez brien m'accorder ladite autoritation, je vous prie d'agréer, Mounewke dérecteur, l'expersion de mes sentiment distingnés.

. Chiaradia

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

Nº 230 /A.

Confirmation verbale du 8 Septembre 1956.

Monsieur <u>F L O R E S Bernado</u> représentant de la Maison "POSTEL" Magasin de Chaussures à Casseneuil est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade, pour y vendre sa marchandise.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite.-

SAINTE-LIVRADE, le 19 SEPTEMBRE 1956

Le Directeur du Centre,



- By.

Villeneuve 19 Septembre Monsieur le Directeur du centre d'hébergennent Indochinai a d' fivrade de vaulair luin nous donner entre libre dans votre lamp pour vente de colorle volailles dimanche makin de 8 Ha 9 H Obeçeva ellonneur nos salutation distingue Damarut Volailles 38 rue des cientats Villeneuve sur lat Lat et garonne MINISTÈRE DES AFFAIRES M=43 . 4. 20/9/ CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

### -AU-GRAND SOLDEUR

Maison ARDITTI

TISSUS - BONNETERIE

11, Rue du Greffe, 11 MONTAUBAN (T.-&-Q.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈSES 
13 HHO-L-21 9 6

CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Montauban le 20 Septembre 1956.

Monsieur le Directeur du Centre d'acmel des Rapatries d'Indochine. Ste Livrade (Lot et garonne)

Monsieur le Directeur,
Nons avons l'honneur de polliciter de votre
Sienoeillourer l'antorisation de venir faire eun
di ballage de nos articles les jeudis de midi
à 15 heures, dans l'enceint du bente d'accueil.
Esperant que notre demande obtienda un,
ans forrable et en vous remerciant veuille agreer.
Monsiele le Directeur l'assurance de nos salutations tres
chistinguées.

Auditté

MIMISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETAT ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

1"N° 684 /A

Mental Harrison

Sainte Livrade, le 22 Septembre 1956

Le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade

( Lot et Garonne)

à

Monsieur Michel GINESTET Boulevard du Midi

à Sainte Livrade ( Lot et Garonne )

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 19 Septembre 1956, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre du poisson (tout produits de mer) à condition toutefois que cette marchandise soit de première qualité, propre à la consommation et vendue à des prix raisonnables.

Lors de votre venue au Centre vous voudriez bien vous présenter à mon bureau, afin de recevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SORINGES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 254 . /A

### AUTURITATION

#### Confirmation de ma lettre nº 684/A du 22.9.56

Monsieur GINESTET Michel, Boulevard du Midi à Sainte Livrade (Lot et Garonne) est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade, pour y vendre du poisson (tout produit de mer)

Cette autorisation pourra \*etre retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou ventre de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 29 Septembre 1956

Le Directeur du Centre.

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Gentre

ANDRIEU Roger Monsieur le Directeur 10 rue Cale Abadie du Carry de ste Litrade AGEN Monsieur le Directeur, J'ai l'homeur de sollieiter auprès de Vous l'autorisation de déballer ma marchandise (mercerie, chaussettes) à l'intérieur du camp une L'ARCHIVES par semaine, en général le mercreoli matin.

Je suis possesseur de la patente n° d'un Certificat provisoire délivré par la Contribution des Vatentes (contributions Directes) le 16 janvier 1957. Je Hous prie d'agréer, Monsieur le Vilecteur mes salutations empressées. V Ste Librade le 25-9-57

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 326/A

### AUTU BÜLATÜLDE

Confirmation de ma lettre nº 7/0 /A du 29 Septembre 1956

Monsieur GAUFFRE Roger, rue Jean Jaurès à Clairac (Lot et Garonne) est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade, pour y exercer son commerce de chaussures.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite.

Sainte Livrade, le 29 Septembre 1956

Le Directeur du Centre,



CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No \$10 /A

Sainte Livrade, le 29 Septembre 1956

Le Directeur du Centre des Rapatriés d'Indochine

à Sainte Livrade

à

Monsieur Roger GAUFFRE
Rue Jean Jaurès
à Clairac
(Lot et Garonne)

Monsieur,

Paisant suite à votre demande du 27 courant, j'ai l'honneur de vous faire commaitre que je vois aucun inconvenient à ce que vous meniez au Centre de Sainte Livrade pour y exercer votre commerce de marchand de chaussures à condition toutefois que les prix pratiqués par vous soient des plus raisonnables.

Lors de votre prochaine venue au Gentre vous voudrez bien vous présenter à mon bureau pour y retirer l'autorisation permanente d'entrée au camp.

· Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

#### CHAUSSURES EN TOUS GENRES

MINISTÈRE DES AFRANCES

SAINTE LIVRADE (L-&-G.)

M= 477 = In 28/9/55-

Roger Gauffre

QUALITÉ - PRIX

Domiciliation: Banque Guillot - Tonneins

Rue Jean-Jaurès CLAIRAC (Lot-&-Gne)

Le 21 september 1956

Monsieur Le Oirecteur

Je viens par la présente vous demander l'autorisation de débalu de la Chaussine Sans le Camp Sont Sous assurez la Pirette I ose croine que sous prendrez ma demande In consideration et fuy moi même tout ce qui est en mon poutair afin de satisfaire ou mieuxe les bisains de das Cadministers

Me dous laisse le soin de decider aupris de ma demande et dous pricrai elonsium Le Biredeur d'accepter mes respectueuses Salutations



Monsieur le Directeur,

du Camp des réfugiés Indochinais de Stédinade,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de pénétrer dans l'enceinte du Camp les jeudi et samedi afin de pouvoir y vendre de la volaible et des œufs.

Now Jon De Sint Is of Block of

Walage

### TÉLIEVAGE "LES

SAINT-LAURENT-DES-VIGNES

Poules: RHODES ISLAND
WYANDOTTES BLANCHES
Croisement RHODES × WYAND
Canard BLANC DE MERCHTEM

CEUFS A COUVER
POUSSINS ET CANETONS D'UN JOUR
JEUNES SUJETS — POULETTES



par BERGERAC (Dordogne)

MARTRAS"

Ernest Rulmont

PROPRIÉTAIRE-AVICULTEUR

Téléphone 2 à Saint-Laurent-des-Vignes
Gare: BERGERAC
C. C. P. BORDEAUX: 465-18

le 4-10-1956.

Monsieur le Directeur,

demande ci-jointe.

utiles from ma domain

Suite à la visite que je vous avais faite il y a une quinzaine, je croyais l'accès du Camp libre, et c'est à cause de ce malentendu regrettable que j'ai pénktré ce matin au Camp. Je m'en excuse et je vous donne ci-après les prix et renseignements demandés.

Je suis le gendre de Mª Rulmont, propriétaire de l'Elevage les Martras, près de Bergerac, et étant producteur je n'ai pas besoin de licence, ni patente pour vendre nos produits.

Je serai désireux de pouvoir vendre les jeudi et jamedi.

Voici les cours que nous pouvons faire actuellement et que je réclamais ce matin-nême : canards 2 Kā 2 K 500 environ = 600 f

poules 2 K 500 environ = 600 f

poulets 1 K 500 11 = 500 f

poulets morts le Kilog = 450 f Téléphone 2 à Saint-Laurent-des-Vignes Sare: BERGERAC Esperant que vous aurez ainsi tous renseignements utiles pour ma demande, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments respectueuse Exp: M. Michel BEHAGUE S! Laurent des Vignes (enpobrol) Suite à la viole que je vous avois faite il à aune de ce malentendu regretable que pai péntelre de mateur au Comp. Je m'en excuses at pe vous danne ce-après les pries et nonvilagnements demandes. Je suis le épondre de Mª Pulmont, propriétaire de PElevage les Martres, prés de Bergerae, et etant producteu ge n'ai par levoir de licence, ni patente pour vendre nos Je serai desireur de possoir vendre les joudi et

Moutignac 11 Octobre 1956 CENTRE d'A Moulieur Le Viricleur SAINTE LIVRADE (L-&-G.) Venant a d'édurace tous les vendres et apart elége une Caliantelle pournie vois achnimistres - le vous deman de de le la familie passible de veux faire un detallage dans vatre Caugh. Je veux cles Lainages et eles Saus vietements di Cela ech possible le markli au Mereredi nation nous sommes français, et mus austi avous beau eauf sau fler seudout la fuerre. vu que nous étions ei fautout avoir une boune réponte de vous remer cie, à l'envance et vous envoie tantes mos Paris -T. S.VP.

Saletations M in Knowner à Montigne de Lat et éfonome

#### BONNETERIE, CONFECTION, LINGERIE, PARAPLUIES

CARRILOSINGOWANDER

A. ALBENQUE

MOQUEODA

F Hreme To Cahous 5

R. C. Moissac 335 Hgey Let g.

Le 15 octobre

1956

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRANSÈRES

1. 543 du 19 /10/5 6

CENTRE d'ACCUEIL de

SAINTE LIVRADE (L-&-G.)

Monsieur le Girecteur.

Voudrig vous avoir l'amabilité de m'accorder. la premission oc pouvoir rentrer Jans votre camp et m'installer pour la vente de toute une honneterie de femmes, d'hommes et enfants, ma nouvelle raison sociale étant à Agen 5 Avenue Se Cahors, je suis ne français, marie et père de six enfants en has âge, j'ai 49 ans, je possède une pretente de forain, et nogage en fourgonnette 2 chevaix bitroin. ye crois Moonsieur que c'est complet, en attendant une réponse de notre part favorable, recevez Monsieur l'expression de mes sentiments distingués Je suis le Monsieur qui est venu mer cres à après misti

No <u>383</u>/A Kulan suhu

T- UTORISATION

Monsieur LATARS Pierre, agriculteur à SEPTFONS Commune de Sainte Livrade, est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des pommes de terre.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 19 Octobre 1956 Le Directeur du Centre,

> Henri ALQUIER Secretaire Principal de Police

> > Directeur du Centre

**Emile FONDRONNIER et ses Fils** Sainte-Livrade, le 19 Oct obre 195 6 EXPLOITANTS FORESTIERS Fabrique de Caisses et d'Emballages SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne) C. Ch. Postaux Toulouse 863.49 R. C. Villeneuve-sur-Lot 746 MINISTÈRE DES AFFAIRES Téléphone 107 Monsieur l'Administrateur ÉTRANGÈRES du Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE sur LOT ( Lot & Gne ) SAINTE-LIVRADE (L-&-G.) Monsieur, J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation de pénêtrer à l'Intérieur du Centre d'Accueil seit avec men camion, seit avec ma camionnette, afin de livrer à mes clients le bois de chauffagequi m'est demandé. Espérant qu'il vous sera possible de me demmer satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma parfaite considération.

elle a it hodo en

resentaget les

#### André FRANCOULON

CASTELMORON-SUR-LOT

(LOT-ET-GARONNE)

TÉLÉPHONE: 45

C. C. P. TOULOUSE 495-48

Monsieur le Directeur Centre vaffatries d'Indochine.

MINISTÈRE DES AFFAIRES \* STREET PRES 12562: 23/10/06 PRITRE d'ACCUEIL de SAINTE LIVRADE (L.-&-G.)

Consein le Directeur

ge solicite de botse brenveillance l'autorisation de verier chaque jeudi dresser un banc de Confection Hornne - Dame dans l'enceinte du Centre de Raffatries.

La maison est l'une des flus anciennes, si non la flus ancierne du Sud. 6 mest. Sofries six gegrérations notre maison

-eble a été fondée en 1846 - s'est Aperalisé dans la confection présentant les frix les flus toujours flues nonsbreuse, dans les flus belles qualetés que l'on priesse désirer. Esférant que vous voudrez bien souserire à ma demande; orgrey lemie le Directeur avec mes remercements, l'assuraç de ma haute evneidéral Trou with I come des flus ancienses, de now la flue amerina du Sud. Cuest. Lapped Luce gazzionetianez metre muccom

J'e Livrade su Lot - 24-10.36 A. Mbonsiem le Directeur du centre d'orcenil du moulin Monsieur le Directour je solicite de votre bienveillance une autorisortion pour venilre les légumes récolté dons ma proprieté, je suis maraichet au lien dit 45 jandelle 17 commune de Fr Tirracle Recerez. Monsieur le Brousse Godniel Directeur mes respectueurs or fardelle Jivrade sur Net Don't



# SINGER

RA - PARIS (I°')

3-11-1955

L A	SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.600.000
COUDR'S LA COMPACNIE S	Siège Social : 27, AVENUE DE L'OPÉR
SINGER 92, BC SUPER CARBURANT HUILES	Succursale de Agen
Rép. Produc. N° 9524 Seine	MINISTÈRE DES TOTANS
RAPPELER DANS LA RÉPONSE	12:605-du 0/11/56-

GRANEREAU

Représentant

OMPAGNIE SINGER

27, Rue de Lyes, 27

VILLENEUVE-sur-LQT

Etant refresentant de la Compaquie Surger four l'arrondissement de Villeneuve su Lot de vous serais recommandant de bien vou loir m'accorder l'autoresation de visiter ferio di quement nos chents qui le trouvent au centre d'accueil du mon lis du lot Dans cette attente je vous frie de croire fonsieur le directeur a ma fonfaite considerations

ousieur le directeur

RELATIONS AND APPAIRES STRANGERSS
RELATIONS AVEC LES STATS ASSOCIAS
SERVICES DES APPAIRES SOCIALES

CERTIES D'ACCUEIL DE SAITE LIVRADE

10 32N /A

# -AUTULLALLALLA

Bedraulin Dierre

est autorisé à pénétrer au Centre des Repatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y exercer son commerce d'Alfri Lier. Alimen Fontion Junerale...

Cotto autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consonnation.

Sointe Merces. 10 7 November 1956

Le Directeur du Centre.

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police
Directour du Centre

# Sainte Surade le 1º Novembre 192



Monsieur Le Directeur.

Livade, et patente marchant ambulan, je vous demanderai, s'il vous plait, l'autorisation de venir déservir, en alimentation générale, le centre d'acecciel, du aboulin du Sot. En espérant que vous me donnera, satisfaction. Veuilla agréer, monsieur mes sincères salutations.

Bébouline

Monsieur Bélaulene Siève Epicerie Peue nationale

Sainte Giracle sur Got Fot et garonne. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 327 /A

# -AUTTOPATION-

Monsieur . Vecchiola Dominique.

est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte
Livrade pour y exercer son commerce . D. Articles . de. .

Paris \_\_\_\_\_\_.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation. Le CU articles —

Sainte Livrade, le 7 Novembre 1916

Le Directeur du Centre.

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

Monsieur le directeur du camp de rapatriment de Ste Livrade .

Je soussigné VECCHIOLA dominique marchand forain en articles de Paris habitant \$ 10 rue du général Gouget a Villeneuve 3 lot patenté au registre sous le No 2888 du role général.

J'ai bien l'honneur de vous demander l'autorisation de pouvoir déballer mes article dans l'interieur du camp .

Espérant une réponse favorable et vous remerciant par avance recevez Monsieur l'expres sion de mes sentiments les meilleurs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ETRANGÈRES

JAS du 3/11/3/6

CENTRE MACCIEIL CO
SAINTE LIVRADE (L-&-G.)

Kerhoes

Jan 20 /41/76 624 Au 10/11/60 Densieur la breveur du Contre d'Acienil. des l'elugies d'Indoctine Sounter Shrade Mousieur le Oisesteur. Le vienz tous domander de vouloir hied en outorises à veuir blushe dans votre Camp shes products de foilette et Pour Lunerie & Vente sons doile 7, fi boudst de fa au Comp de Biers défins en trois avoidle. Laus d'all ente d'une réformé foronable avec lues remerces Quents anticipés le construe de ad rier. I ouseur let Drierteur hier dalutations distinguées. ComTE Pries Aden 11. me JB. Pries Aden Lacquim Lose Laleme d'Agen

### BAZAR Jean Donnadieu

Le 9 Novembre 1956

Route de Paris

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Card)

R. C. Villeneuve-sur-Lot 2441

Domiciliation: Comptoir National d'Escompte MONSIEUR LE DIRECTEUR

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.

Monsieur le Directeur

Ayant été souvent solliciter pour venir déballer dans votre camp du Moulin de Ste tivrade, je me permets de venir solliciter de Votre bienveillance, une autorisation de déballage une fois par semaine dans votre Camp.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de m'accorder cette autorisation,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assur nce de mes respectueux sentiments.

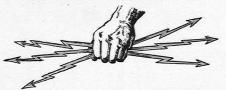
W tou

yourastily

#### INSTALLATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ

R.C. VILLENEUVE-S-LOT 55.A.160 R. M. VILLENEUVE-SUR-LOT 4330 C. C. P. BORDEAUX 2235.18

RADIO



TÉLÉPHONE Nº 603

Louis FUNÈS

ÉLECTRICIEN DIPLOMÉ E.I.

AGENT OFFICIEL PHILIPS

VILLENEUVE-SUR-LOT

le 10 Novembre 1956



21, RUE DE PARIS

Service des Affaires Sociales Centre d'Accueil de de sainte Livrade (Lot et Garonne)

Accord

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire la demande d'une autorisation pour rentrer au centre D'Accueil de sainte Livrade pour y-rentre- procéder la vente d'appareils Radio et Ménagers.

Dans l'espoir d'un avis favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sen-

timents distingués.

SAINTE - LIVRADE - SUR - LOT (Lot-et-Garonne) Rue Nationale -R. C. Villeneuve-sur-Lot 952 MINISTÈRE DES AFFAIRES Housin a Ducteur Le fuit veuve et veit cetter mon Commerce, mais il mu reste encon par mal I Ontieles (bouneteux, Sistent, Mureine) qui me fout for des plus recents mais que pourracents uterretter rue been pris ces pourous malbaineux refugues, Je Vennis donc vous demander si vous Naulez breir m'autoriser a vouir quelques mer ceredi débaler dans votre camp. Vous prie d'agreer Montieur le Disseteur l'assurance de ma Considération distrinquée Na feon Prumis Route de Bordensen It Livrade. 8/17

Rue Nationals - SAINTE-LIVEADE - SUR . LOT (Lot-et-Caronne) Nevedt prochain Morci Monsien le Duciteur un dont petit étaloge de conq à six mêtres in la feet of the start of the more or Commission . Marie of the cople sure par such The tille ( formation , tilled , that coice) that was forest fine fless of least march mening their presentations Michigan of the read to party of the Advances. defingure, for Menus Gover March Greenpules of March Robert Bell Miller Start Fred to I of acide Start Maries from one of helpather found potential consents. Masso his 3- 20 was - Marketing to 30 Marketing annot free from

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE DOACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No 975/A

Sainte Livrade, le 29 Novembre 1956

Le Directeur du Centre d'Accueil de Sainte Livrade (Lot et Garonne)

\_A

Monsieur Francis PELLETIER
à Cancon

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Conformément aux instructions du Ministère, j'ai le regret de vous faire connaître qu'en raison du trop grand nombre de commercants et fournisseurs exposant actuellement leur marchandises à l'intérieur du Centre, il m'est impossible de vous accorder l'autorisation demandée.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

Henri ALQUIER Secretalre Principal de Police

Directeur du Centre

bornon le 22 Vavembre 1956. Pilletin Francis Comeon def g. ÉTRIMOÈRES CENTRE d'ACCUEIL de Monsieur de Circeteur. SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.) y'ai l'honneur de Soliciter de Votre bienvoullence l'autorisation de pénètre dans le camp chaque semaine afin de procéder à la vente de Volaille de ma production demend à bancon au fai instaler un petit élévage avec couveuse et éleveuse. Je m'engage à Vendre que des Volailles done pe suis producteur et de bonne qualité Le suis trançais Marie et prie de famille et ne pratique aucun commerce. Etant ancien chaufeur routier f'ai du quitter mon emplois par suite de teaulle Visuel. Je n'est actuellement que mon élevoig paux subtenir ah lesain de ma somille. Esperant que vaus prendrez ma etemande en consideration de vous prie Monsieur de Directeur d'accepter mes remerciements ainsi que mes respectueuses Salutations Telletin.

Allez et lazeneuve le 5 Décembre 1956 V: 726 du 6/12/1 Mousieur le Directeur L'ai l'honneur de sollicater de votre bienveillance l'autorisertion de venir vendre au centre el'accercil, les produits de mon exploitation agricole; volvilles coufs, fruits on légumes. Veuillez orgieer Mousieur, l'assurance de mon profond respect. Mui Gabrielle Barjel

i Fouzeau Com of Alle, et largement

#### (-) UTORISATION

Monsieur MARIOTTO, domicilié à Sainte Livrade sur lot est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre du lait à l'Etat cru, à condition que ce lait soit de bonne qualité et consommable.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite en rente de de rées impropres à la consemeté

Danandr renorwelee fr. Annie 1954 - 8/1/54 Directour du Contre.

Sainte Livrade, le 18 Décembre 1956 /

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre

A. M. Le Directeur du coury Moulin du lot J. Livroide sur lot

SAINTE LIVILADE (L-G-G.)

MINISTÈRE DES AFFMRES fot et garonne 1925 du 9/1/57 Antonsation

Monsieur le Firecteur

Noulez-Jour nous accorder l'autorosation pour la Deute de loit au comp pour l'onnée 1957 Ou prise de Deute 35 Flitre. En même temps nous dons foignous un

certificat Détérinaire sur l'étoit de non Doches Venillez Ogree Monsieur

nos sentiments les plus Respectues Mi Moriotto Tompéo Hermer en montre de lot L'Hirrade surlat Mariotto

Get et Joronne)

Or Mousicis le bliceteur du eaux

Moulin du lot MINISTÈRE DES AFFAIRES

f. Thisiade CE SAINTE

(Lot et Garonne)

Mousieur

Eoulez-Vous une donner l'autorisation de poster le au comp, ou prise de deute En même terres je vous joints un certifict

des Bestianse luke for Mousieur Poletto Vétérinaire et F.T Tivrable.

Denillez Ogries Monsieir

Mos sentiments les plus distingués

Mariotto

M. I. Mariotto Tompio Hermier ou moulin de los To. Turade (fot et Garaine)

Nº 438/A SS

#### - Purorisation -

Fonsieur FAURE, domicilié à Sainte Livrade sur Lot est autorisé à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre du lait à l'Etat Cru, à condition que ce lait soit de bonne qualité et consommable.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ex marts de derrées impropres à le consessation./.

Sainte Livrede, le 18 décembre 1956

de dinecteur du Centre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre

Sainte Ewiade / Sol; le 17 Detobre 1956. Madame Taure Sainte Livrade / Lot Garonne

Settanoèses

Sq du g/11/36

CENTRE d'ACCUEIL de
SAINTE-LIVRADE (L-260) Centre d'Accueil des Refugiés & Instochine

de Sainte Livrade / Lot Sot et Garonne Monsieur le Directeur, Mombreux de mes Clients heberges chez vous, m'ont temoigne le desir se me voir passer an Camp four leur livrer le lait qu'ils Viennent acheter, tout les Jours, dans ma ferme. L'hiver, L'approchant, se crains fort, que ces pouvres personnes ne prins sent satisfaire à leurs premiers pécessités (surtout four les enfants et les personnes agres). Hussi, Je me permets de venir solliciter de votre extrême bienveillance, ve laccord m'autorisant l'acces de votre Campo, afin de presmettre à ces abonnés de venir, L'approvisionner devant l'appointement de Madame, Le telletier, que Je Comois depun son arriver au Centre d'Accueil à Dante Zurade, ou to tiendrais mon depot reservable que ma demonde aura un accueil favorable; Venillez acheir, Monorieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'as-Surance de ma Consideration distinguée John

New 6HAD

onsieur ROSSATO Daniel (Peyroulée) Commune de Sainte Livrade s/Lot

Lot et Garonne

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 15 Décembre 1956, j'ai l'hommeur de vous informer, que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade, pour y vendre du lait à l'état cru, à condition toutefois que ce lait soit de binne qualité et propre à la consommation.

Lors de votre venue au Centre, vous voudrez bien vous présenter à mon bureau, afin de recevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

I. J. = Un certificat Sanitaire du Veternaire = Eh. Facazedien Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Gentre

Voir Nº 16H

PUTORISATION

Madame ROSSATO Marie, domiciliée à Peyroulée, commune de Sainte Livrade sur Lot (Lot et Garonne), est autorisée à se présenter au Centre des Rapatriés d'Indo-chine à Sainte Livrade pour y vendre du lait à l'état cru, et des légumes frais, à condition que ce lait et ces 16-gumes, soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis, dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le

De Directeur du Centre,

1

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre

RossATo Dan Qualité de « Explaitant Pail J) EGASVIJ ETNIAZ BURLEUE SES AFFAIRES

Autorisation. Madame Rossato Marie, domicilier à L'expoulée, Commenne se Sainte Firade /dot (Lot et Garonne), estautorisée à se presentes an Centre des Rapatries & Indochine à Sainte Sirade four y Vendre du Fait à l'état Cru, et des & l'équines frais, à Conditions que ce hait et ces ledumes, Soient de bonne qualité de Consemule Cette Autorioation Journa etre retiree Sans préavris, dans le Cas de housse illi cite ou Vente de denries impropres à la Consommation -Sainte Eurade 3/1. 27-12-56

Années 8 Noms et Adrises - Marchandis es demandées à Venire. 1956-4. Pout 1956 Monsieur Rafol Jean - 18326 - 5/8. Deufs et Volailles. Neute : Bonneterie, Mercerie, Einferie Gefellie Atous articles Confectionnés -Toissons & tous produits de Mer. - "- 22 Aout - 1956 Monnium Jack Baron" -, 23 Aout 1956 Monsieur A. Gasso. a -- 24 Houligs 6 Madame Chiaraolia Products de sa ferme . Cequius I fruit. a Monetar of Magenau ( It -, -14 September 55 Moornieur Pione Henruith Toissons et tous products de lever -C.N.S. 28R. Julis Forzy a Liberarne -, -19 Septon 1955 Monsieur Flores Bernado Magasin Chaussures -Maison Postel a Carseneuit. \_ 19 Sept be 56 Monsieur Samanut -38 Rue des Crentats Villeneur Volailles - Canards - Ruf. Etc - , -20 Syl. 56 Au Grand Soldew Maison Architti M. Rue du Griffe Man Cissus et Bonneterie\_ - " - 22 Sept - 36 Monsieur Michel Fisnestet Fois Dons et tous produits de Mes - " - 24 Syl- St. Monniur Roger Gauffre Chaussures de tous genres. Rue Jean Jaures . Elourac - .. - H Octobe So Monnieur Mike Behadus - Tolailles et Rufs -St Sources des Vignes Donog \_ " \_ 11 Octobre 56 . No adam Fromer a Zamage et sous Vitements. Heontignan de Zauzum (Koty \_ 1 Octobe 56 Monsius E. Albenque Bonneterie Tonfection Empline Taraphies \_ , \_ i f Octobre 56 Momerieur Faure Just duty. Vente de Sail frais de la ferme -\_n\_ 10 Octobre 36 M. M. Emil Ford Tommievet Sall - For de Chauffage -\_ " - 19 Octobre So Moonsieur Laturo Liere Tente Tommes de ture et befumes. \_\_\_\_\_ 23 Detobe to Hensuur Andre Kanwallon Confection lingerice from Hommes et Dames Castelonoson Trot ( et 4) \_\_ 3 Novembers to Monsium Frechola Domi Artibles de Faris - Poinblotenies \_ \_ n\_ 24 Octobre 6 Monsium Browse Gabal Segumes - (products de San potaige a jardelle - Statural 2 Hot. Legumes - Graduit de San potaiger 

Soluthes et outs. 22 Novembre 1956 - Mi Felletier Frances Jumbu 1956 lb "Jabnille Bayof a Journal Con Aller of Eseneure fra Ste Sweat of Lot (Golf). Tolailles Olifs. Junts et Legumes. 15 Duimbre 1956. Me Mariotto Parupio. - Laid frais . Suivant Certifical 
Jermier au monlin ducht du Veterinaire M' Polleto 
My Duimbre 1956 St. A from Rassatto - Vinte de Legimes et fittle guarant de de Simula Perpondie (= laid & applitant Marancher si 
Stumper Plat. Let G. Veik/

JO TORISATION

pour l'Année 1957

Monsieur VERGE, domicilié à Sainte Livrade est autorisé à continuer sa Vente journalière d'épicerie et de lait à la Cité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropre à la consommation./.

Sainte Livrade, le 4 Janvier 1958

Le Directeur du Centre;

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Genire,

L'ÉPARGNE SIÈGE SOCIAL :	Ste Live ande Aflot, le 28 Décembre 1956
18-21, Boulevard Bonrepos TOULOUSE Téléphone : MA 39-25 à 39-29	M 2 Verge Succursale ou Dépôt N° 355
Ne rien écrire dans cette colonne	a Monsieur le Directeur de la Cité d'accusil des Rapatries d'Indochine à stadioragle s/lot
494 du 31/12/56	
CELTTE & ACCUBIL, de SAINTE L'ORADE (L-8-G.)	brenveillance le renouvellement, pour l'agnée 1957, de l'autorisation que vous aves brenveule
	et de lait à la cité: fournallère d'épicer
	le Directeur, Imes ralutation respectueuses
	Juny.

IMPORTANT. — Rédiger une lettre spéciale pour chaque genre de réclamation.

Nº 13

J-DTORISATION

pour 1'Année 2957

Monsieur Yves TEILLER, domicilié à Villeneuve sur Lot - 7 route de Pujols, est autorisé à prénètrer su Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre les articles de son Agent Madame Tvonne CASSE.

Cette autorisation pourra lui être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite sur la vente de ces Articles.

Sainte Livrade, le 4 Janvier 1957 Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directaire du Gentre

Villeneure le 24 Décembre 1956.

YVES FEILLIER -7, Route de Pujols, 7 VILLENEUVE-s/-LOT (L.-&-G.) Kepresentant-Regional

> Monsieur le dérecteur du Centre d'Acceirl de Sainte Livrade/s/LoT.

795 du 31/12/56 CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Monsieur

J'ai l'honneur de Solliciter de votre bienveillance l'autorisation de visiter les familles du centre d'accenil et d'y presenter nos articles, pour notre Agent.

M'me CASSÉ apronne.

Dememant a Villeneume.

Route d'Agen a RADAINE:

Il est hier entendie que nous frenons toute notre responsabilité en cos de vol on de dettes non acquittées.

> Dans l'attente de votre réponse Veuillez agreer monsieur le directeur. mes salutations distinguées

ci joint. Tous les renseignements concernant notre Maison.

Raison Sociale et Auge de la maison de commerce. établissements LA PORTE et C'e "Les Fabriquants Reunis" 18 Boulevard Wilson. STRas bourg (Bas. RHIN) Nature des Marchandises vendues. LINGES de Maison et Confection. Trocedé de vente. porte a porte. Renseignements concernant mordonne CASSE. Madame CASSE Svorme. nee le 23/12/14. a Claviac Conte d'identité nº: 445 serie 215 delvares par la prefecture d'Acen. le 25/1/1954.

No 12/2

#### 19 UTORISATION

pour 1º Année 1957

Monsieur DOUNARES Alix, domicilié à Sainte Livrade sur Lot - Route de Villeneuve, est autorisé à pénètrer au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade, pour y szcercer son commerce (Verreries - Porcelaines - Orfèvrerie).

Cette autorisation pourra lui être retirée sans préavis, dans le cas de hausse illicite sur la Vente des marchandises.

> Sainte Livradde, le 4 Janvier 1957 Le directeur du Centre,

> > Henri ALQUIER
> > Secretaire Principal de Police
> > Directeur du Centre

#### VERRERIES - PORCELAINES - ORFÈVRERIE

R. C. Villeneuve 2845 - C. C. P. Bordeaux 1.655.15
Téléphone

Domiciliation : Banque Populaire

Billards et Accessoires Chaises, Tables marbre SPÉCIALITÉ DE COMPTOIRS

ANCIENNE MAISON LAFAGE

Sainte-Livrade-sur-Lot, le 30 Decembre 194 76

#### Alix DOUMARES

SUCCESSEUR -

Route de Villeneuve

SAINTE-LIVRADE-S/-LOT

(Lot-et-Garonne)

Mo 493 du 31/12/56

CENTRE d'ACCUELL de SAINTE-LIVRADE (L. & G.)

Monsieur de Directeur du ceutre d'Accercuit des rafatrie d'Androline Carrif du Mouling du Lot Até Livrack Hot. (Lot 8 Gume)

Honsieur de Directur,

autorité adoumentation l'autorisation de l'une exercer Ha profission communicate à l'intérieur des ecute d'accueuil que l'ous dirigez à Ste Librade Mot. Dans l'attent de votre refoure, fe vous Pric, d'agreer Consieur le Direction, per solutations d'istinguiers.

1/0, P

### A UTORISATION

Madame G. BAYOL, domiciliée à Allez et Cazeneuve par Sainte Ligrade (Lot et Garonne) est autorisée à se présenter au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade pour y vendre les produits de sa ferme.

Cette autorisation pourra être retirée dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation.

> Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957 Le Directeur du Centre.

> > \_ (Let-ot-C

DE SAIN

Henri ALQUIER Secretaire Principal de Police

Directeur du Centre

I'm G Bayol Allès et Cazenence har the Livrade sur lot WINDSTERE DES AFFAIRES 1991-du 3/12/08/Jousieur le Dereiteur as I house de Solliciter de votre bienveillance l'autorisation de venir venine dans le Centre volaille et les œufs de Veuille agreer Monsieur l'assurance de mes Sentiments Mespectueux

No. 10 A

#### \_\_\_\_UTORISATION

pour l'Année 1957

Monsieur LAPEYRE Alix, domicilié à Sainte Etienne de Fougère (Lot et Garonne), est autorisé à se présenter au Centre pour l'exploitation de son commerce en vente : Pain - Pates - Riz - bois de chauffage, à condition que ces produits alimentaires soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirés sans préavis, dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

SAINTE.

Henri ALQUIER

#### BOULANGERIE - GRAINS ET ISSUES BOIS DE CHAUFFAGE

# LAPÉYRE ALIX

FT

Nº 000150

Registre du Commerce Villeneuve 1935

TÉLÉPHONE : 6

Domiciliation : BANQUE C. N. E. P.

RIGAL ANDRÉ

GENDRE

SAINT-ETIENNE-DE-FOUGÈRES

(LOT-ET-GARONNE)

Saint-Etienne-de-Fougères, le 27 décembre 1956

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRANSÈRES

WHST, AUSBIRTS

CENTRE MAN DE LL CO
SAINTE LIVRADE (L-8-G)

Monsieur LE DIRECTEUR du Centre d'accuil du Moulin du Lot

SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne)

lance:

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienvail-

le renouvellement d'autorisation de rentrer au Camp pour exploiter mon commerce de vente : de pain, pates, riz, bois de chauffage.

Avec mes remerciements. veuillez agréer Monsieur LE DIRECTEUR l'expression de ma haute considération.

Den Ming

May Med S

N. 26 SI

## 

Monsieur DEHAIL Louis, voyageur de commerce de la Maison MANOUX - Négociant en vin de Bordeaux est autorisé à pénètrer dans le Camp des Rapatriés d'Indochine, de Sainte Livrade pour y vendre son vin, à condition que ce vin soit de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée, sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de vin impropre à la consommation./.

Sainte Livrade, le 11 Janvier 1957

Le Directeur,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre

3k. Livrade, le 9 fanvier 1954 Mig aug/1/1/24 Amsieur le tine teur SAINTEL : Macon du Centre d'Accueil Sainte - Eirnade. Monsieur le Vinestein. Soyageur tel commerce l'e la Maison!

Soyageur tel commerce l'e la Maison!

Abbudoure, higariant en Vin à Bordeaux

Il honneur te Arllinter Le Votre Bienreillance 11 autorionation de autre Jans 18the Centre Heavisen le birecteur.

Mandrieur Deschithenter Deschitations. pour y rendre du vin de Bordeaure. cultouse ti 9/1/1957 Hay

Ni Ast

# Pour 1º Année 1957

Monsieur Robert LOUGRAT, domicilié rue

Casseneuil à Villeneuve sur Lot, est autorisé à pénètrer
au Centre des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade,
pour y vendre de la Boucherie, à condition que ce
produit suit de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée dans le cas de hausse illicite ou vente de denrée impropre à la consommation./.

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER Secretaire Principal de Police

Directeur du Gentre

Robert LOUGRAT

-Boucherie - Rue Casseneuil,

VILLENEUVE S/LOT

CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE LIVRADE (L. 2006)

Monsieur le Directeur du CENTRE D'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation , pour l'année 1957 , de desservir votre Centre d'Accueil de Rapatriés d'Indochine à SAINTE-LIVRADE .

Espérant une réponse favorable et vous en remerciant à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

July -

No 11

DOUR ISATION

pour l'Anné 1957

Monsieur EROUSSE Gabriel, domicilié à Sainte Livrade -Sur- Lot (Lot et Garonne), est autorisé à se présenter au Centre des Rapatriés d'Indochine pour y vendre des légumes frais provenant de votre potager, à condition que ces légumes soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropre à la consommation./.

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directour du Centre

Ite Sirroide sur Lot 27 Décemb 1986

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ETRANSÈRES

13 181. Ju 24 12/36

CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Directeur du centre d'accessil

du mouhir du Lot.

Monsieur le Directeur pe volinte

de votre lienveillance une autorisation

pour vendre les légennes recoltés dans

ma propriété pour l'année 1937.

je suis maraïcher au lieu dit

le jardelle » commune de 9 % Livracle rustet

Recevez : Albansieur le Directeur

mes respectueures valutations:

Brousse Galriel Ujardelle, He Livorh rules Ujardelle, Hetet Garonne Night

## Journal Sation

Monsieur RECALDE Jacques, voyageur de commerce de la Maison Manoux, Mégociant en vin de Bordeaux, est autorisé à pénètrer dans le Camp des Rapatriés d'Indochine de Sainte Livrade pour y vendre du vin fin, à condition que ce vin soit de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée, sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de vins impropres à la consommation./.

(Lot-et-Garon

Sainte Livrade, le 11 Janvier 1957

DE SAINT

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre

Sk. Dirnade, leg. 1-54 MINISTÈRE DES AFFAIRES Monsieur le Binerteur Lu Centre l'Armeil 134. Eivrade. n= 20 dug/1/54 SAINTHEN RADE (L-8-G.) Monsieur le Directeur, Je soursigné Recalde Jacques, Voydgun de l'esmerce de la haison Manouse, l'égui ont en Vin à Bordeaux, ti l'honnem te vous prier à péreller som votre centre from y placer des vins fins = Veuiller, agrèr, Mes Dalutations le Directeurf, mes Dalutations distinguées! From.

ne. 4HSS

## J UTORISATION

Monsieur FLORES Bernard - rue de l'Abattoir à Casseneuil (Lot et Caronne) est autorisé à pénètrer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade pour y exercer son commerce de chaussures; à condition que ces articles soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite./.

SAIM

Sainte Livrade, le 12 Janvier 1957

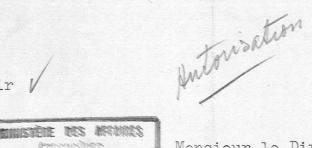
Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

Bernard FLORES

- Sandales-Rue de l'Abattoir /

CASSENEUIL



Monsieur le Directeur du CENTRE D'ACCUEIL

des RAPATRIES D'INDOCHINE à

SAINTE-LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

SAINTE LIVRADE (L-8-G.)

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'accorder l'autorisation de continuer à desservir votre Centre d'Accueil pour l'année 1957.

Espérant une réponse favorable et vous en remerciant à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

D'Acorer

Ales

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Nº 13/1

## J-JUTORISATION

Monsieur MEYNENE Raoul, domicilié au Bourg de Songrave (Lot et Garonne) est autorisé à pénètrer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade pour y exercer des légumes, à condition que ces légumes soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de produits impropres à la consommation/.

> Sainte Livrade, le 14 janvier 1957 Le Directeur du Centre,

Songresse sur Lot Monsieur le Directeur Je Sousigné Heynenc Vaoul · conseiller municipal fretit frofrictaine maraicher sollicite de votre bonne bienveillance l'autorisation de Venir Vendre des legumes ou centre des réfugie de Saint accueil sous votre direction Dans l'espoir d'une reponse favorable augrier Honsiem le Direction mes sinceres remerciements Heynen Buoul au Bourg de Songrave Lot et Garonne 1 Accord

Me Hogs

## Dutorisation

Monsieur BESCULENE Pierre, domicilié rue Nationale de Sainte Livrade (Lot et Garonne) est autorisé à pénètrer au Centre de Sainte Livrade, pour y exercer son commerce d'alimentation générale.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denréejimproprej à la consommation/.

Sainte Livrade, le 14 Janvier 1957

Le Directeur duCentre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre Jet Livrade, j. Tot. le 31-12. 86. n= 6 du 31/12/56 SAINTE Monsieur de Chricteur. Je vient sollieiter de votre bienveillemee ele I renouvellement de l'entorisation de ravifaillement ely comp pour l'année Permette moi de l'occasion de la nouvelle année de dons présentes pour vous et votre famille mes vouve les plus sincères pour 1997, 7917, Veuillez recevoir Montiem Le Directeur me Isalufations distinguées, Le boulene ellie Béboulene Pierre Rue nationale. get Litrade. g. et. gn

no. HT st

## J UTORISATION

Monsieur PAVERO Antoine, domicilié à Lecombe de Sainte Livrade (Lot et Garonne) est autorisé à pénètrer au Centre d'Acqueil de Sainte Livrade, pour y vendre des légumes et volailles.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

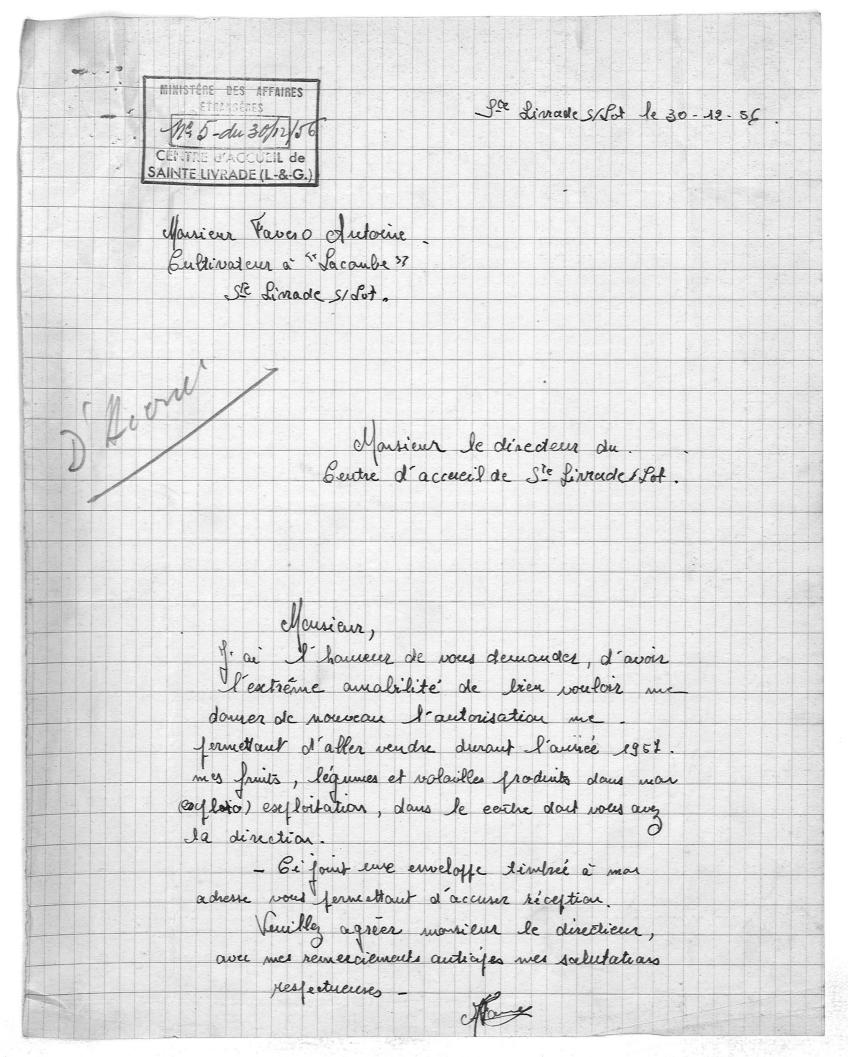
SAINTE.

Sainte Livrade, le 14 Janvier 1957

le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre



No 188.55

## D UTORISATION

Monsieur VECCHIOLA Dominique, domicilié à Villenuve-sur-lot - 10 rue du Général Gouget, est autorisé à pénètrer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade, pour y vendre ses articles de Paris, à condition que ces articles soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite.

Sainte Livrade, le 14 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALOUIER

Secretaire Principal de Polites Directeur du Centre

#### Villeneuve le 28 Décembre 1956

Monsieur le Directeur du centre d'accueil . de Ste Livrage

(L&G)

J'ai bien l'honneur de vous demander la carte m'autorisant de continuer la vente des articles de Paris a l'interieur du camp des rapatriés d'Indochine a Ste Livrade.

Je porte a votre connaissance que je suis chargé de famille et que ce renouvellement me permetrait de subvenir a mes besoins.

Espérant une réponse gavorable, recevez Monsieur le Directeur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES

ÉTRAMSÈRES

A H du 3/1/5/4

CENTRE D'ACCUEIL de
SAINTE LIVRADE (L-&-G.)

Op 25. 50,

Monsieur VECCHIOLA Dominique IO Rue du Général Gouget VILLENEUVE S LOT ( L & G ) feronif.

1 1556 A

## UTORISATION

Magame ROBOIS à Saint-Martin (Sainte Livrade). Lot et Caronne, est autorisée à pénètrer au Centredes Rapatriés d'Indochine pour y exercer son commerce (Légumes -Fruits - Fleurs - Ooufs - Volaille).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropre à la consommation./.

Sainte Livrade, le 18 Janvier 1957

Le Directeur du Centre.

Secretaire Principal de Police

Directeur du Centre

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES RE ATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Gentre d' Accueil de Sainte-Livrade

1 No 189/A.

#### 

Madame R 0 B 0 I S à Saint-Martin (Sainte-Livrade), Lot et

Garonne, est autorisée à pénétrer au Centre des Rapatriés d'Indochine

pour y exercer son commerce (Légumes - Fruits - Fleurs - Oeufs - Volailles)

de hausse illicite ou vente de denrées impropre à la consommation.

SAINTE-LIVRADE, le 23 AOUT 1956

Le Directeur du Centre,

H. ALCIUIER Secrétaire des Polices 4 ...

Mi68 8/2

## Dutorisation

Monsieur PUJOL Emile, demeurant au 173, rue des Pontaines à Toulouse (Haute Garonne) est autorisé à pénètrer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade, pour y vendre du linge de maison, à condition que ces articles soient de bonne qualité.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite .

DE SAIN

Sainte Livrade, le 22 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Gentre

Mousieur Pujol Somile, La Révolution Foulousaine 143- Rue des Fontaines . Collephone: & Coulouse . g. d. 91.83 à Monsieur le Binecteur Du Centre d'Aemeil de ske Livrade Monsieur le bineveur, of ai I honnen de Dolliuter Ashbethement te Vothe Bienveillance l'autorisation be fréhitrer tans votre Camp et y vendre tu linge te maison\_ ( hon à Peridit.) Kom les Krois on quatre mois à des prise anisonnables Veniller agnin, bonsiene de bineten,
hus Salutations bien distinguées. Brill

16.107 A

## J UTORISATION

RENOUVELLEMENT - ANNEE 1957

Monsieur LATARS Pierre, Agriculteur à SEPT-FONS Commune de Sainte Livrade, est autorisé à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des pommes de terre.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation.

Sainte Livrade, le 8 février 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police

. Directeur du Centre

Nº 188

## 12 UTORISATION

Monsieur SIMOMETTO, poissons et primeurs à Sainte Livrade, est autorisé à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre du poisson (tout produits de mor).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

SAINTE.

Sainte Mivrade, le 16 février 1957 Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

I Ste Lowrade: le 28-7-57.

M. W. W. Since le Directeur J'ai l'honneur de vous imformer, Comme nouveau Commercant dans la Commune de 3te Divade depuis le 1º Janvier & 1957., escerçant la profession de marchand de joursons et primeurs depuis disc. ans, escrit au registre de commerce: nº 7.230 à d'earmande. Je viens vous demander, la joennmission de venir vendre clans votre compo. cleuse fois par semaine si cela est possible. En espérant que vous accueillers favorablement ma demande. Veuille : Mour le Directeur agréer mes salutations distinguées ! Timonetto poisons primeus: 5th Livrade 1 place de la Moarie. 4

1957

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine de SAINTE-LIVRADE

Marai di

Le Directeur du Centre d'Accueil

à

Monsieur SIMONETTO poissons - primeurs

Sainte Livrade

Place de la Mairie

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 28.1.57, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés d'Indochine de Sainte Livrade pour y vendre du poisson (tout produits de mer) a condition toutefois que cette marchandise soit de première qualité, propre à la consommation et vendue à des prix raisonnables.

Lors de votre venue au Centre vous voudriez bien vous présenter à mon bureau afin de recevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER Secretaire Principal de Police

Directeur du Centre



onsieur LEME Robert Baguillac Monclar D'Agenais

(Lot et Garonne)

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 23.2.57, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous venies au Centre des Rapatriés d'Indochine de Sainte Livrade pour y vendre du beurre à condition toutefois que ce beurre soit de première qualité, propre à la consommation et vendu à des prix raisonnables.

Lors de votre venue au Centre vous voudritz bien vous présenter à mon bureau afin de recevoir une carte vous autorisant à rentrer au Camp.

(Lut-ol-Ma)

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Henry ALQUIER
Secretaire Principal de Police

Directour du Centre

Marchar de 33. 2,54

Marquillac Dagonais

Safe de Marsieur Sainte-Livrade (L. &.G.) He varsest deja demande lautorisation de venitre de un fois par semaine an centre d'accueil pour vendre du beurse vous mavey fait repaire on me faisant savoir que vue le nombre dija trop important de fournisseurs a venir sur le centre vois refuser ma demande , ou alors vous avery pour que je veride mon produit trop cher mais a beure e est nous qui le fabriquent et il est vende directionent du producteur aux carrenmateurs et a raison de sept cent vringt france le kilogramme et le client le sait que note production et moins cher et meilleur que celin des épiciers y ai ausi entenda que vous vouliez monter une coopérative sis vous le vouley je suis prêt a vous ravitailler et

au prix de gras : Voyag ill Le Direction go we cherche par a faire de gras benifier sur la malheure je pense due vous me dannere satisfaction et dans l'attent de nous live cher Mer le Direction venille agreer mes salutations?

11/1992

#### JO UTORISATION

Monsieur VINSENTIN Angelo, demeurant à Septfonds (Tarn et Garonne) est autorisé à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des poumes de terre et du miel.

Cette autorisation pourra être retirée sanc préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consoumation./.

Sainte Livrade, lo 7 mars 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directeur du Centre

Monoieur Vilgentin Angelo
Septfonols (Farmer Garonne). Monsieur le Directeur CENTRE d'ACCUEIL de Rapratués & Indochine, Danite Survade o/ Lot Monsieur le Directeur, J'ai l'homeur de tolliester de sotre haute ban veillance, l'autorisation de l'antrée de votre Camp. Jour of Vendre à vos Refugies, des Pommes de terra, produit de ma Culture. et du miel. Le fouis du Kilo de Tommes de ferre est de= 15T (Zung francs) et le mil frais. Je le Vends a 300 frames (Cois cents frames) Non compris l'em ballage : C'est le prot d'une Contenance de 1 Kg Dans l'attente d'une reponse favorable à ma demande; Veuillez afréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mos Conside

ration très distingué. Visentia Right -

#### (-) WTORISATION

Madame RABIER, demeurant à Septfonds (Lot et Egronne) est dutorisé à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des Ocufs du beurre et des légumes.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation/.

DE SAINT

(Lot-01-620)

Sainte Livrade, le 15 mars 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre Madame Rabier

a Sept fonds

Sot is Garonne

Monsieur le Directeur

du Lintre d'heuvil des Rapatries

Samte Livrade Hot

N' tour Sinty Septemor. 8/3/54 J'ai l'honneur de Sollicater de votre haute brenzeillance; la faveur de m'accor der l'autorisation de l'acrès du Camp. four y Vendre du Beurre. - Outs et legumes, d'une façon Jénérale Hous pro. Je me permets de vous faire Connaître que Je suis une des plus anciemnes Vendeuses es de sous dire que se suivrais strictement tous les ordres ex réglements que vous Voudre

bein m'imposter Dam l'attente Fime réponse favorable a mo demande, Veuilles agreer, Monsier, le Directeur avec tous mes remerciements anticipes, l'assurance de ma Considéra trong distinguée.

Me 326 John La Market Septemb par the Linack

Madamo.

Conformément aux instructions du Ministère, j'ai le regret de vous faire commaître qu'en raison du trop grand nombre de commerçants et fournisseurs exposant actuellement leur marchandises à l'intérieur du Centre, il m'est impossible de vous accorder l'autorisation demandée.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER
South Lake Police
Stressaut de Police
Stressaut de Cartre

Van N. 232). Regules Dehant

Butorisatur)

Madame BERGONNE, demourant à Septionds (Lot et Caronne) est autorié à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des légumes.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 22 mars 1957

Le Directeur du Centre.

DE SAIA

Henri ALOUIE secretaire Prince at de Fiolic

Directeur du Gentre

1 .

ME HAIT CON

adame veuve PEYRAL : Négociant à

Sainte Livrade

Madame,

Faisant suite à votre demande en date du 16.4.57, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés, certains jours de la semaine afin de pouvoir placer quelques uns de vos appareils à gaz et d'ap assurer le service de vos clients.

Vous pouvez également, passer de temps à autre avec votre voiture publicitaire de la marque Berragaz, afin de faire des démonstrations.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police

Directeur du Centra

Finade le 16-4-57 EAINTE-LIVEABE Morrieur Le Girectoin L'accepiel de Ste Grade Confe TOMISTERE CRES AF EA Mousieur CENTISE GAVENTEL LICE ai bien l'honneur de vous demander l'autorisation de pouvoir luirer dans le à gaz et ensuite d'assurer de pouvir venir guelques fois une virture publicitaire Berragas Veuille agreer Monneur & Directeur l'expression de mes salutations Herry 11 tolas

Nº 354 Dihank

onsieur G. COSTE 19, rue de Paris Villeneuve s/Lot

Monsieur,

Faisant suite à votre demande en date du 22 mars 1957, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez au Centre des Rapatriés d'Indochine de Sainte Livrade pour vister vos clients existants, afin de vous permettre d'examiner leurs machines à coudre et d'en trouver de nouveaux clients.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Henri ALQUIER
Secretaire Principal de Police
Directour du Centre

Le 22 mars 1932 Machines à Coudre Machines à Tricoter Maria Maria Moteurs Electriques e. In Comple 19, rue de Paris VILLENEUVE - SUR - LOT Téléphone 859 R. M. 3908 - R. C. 5418 C. C. P. TOULOUSE 31392 DOM. : B. P. DU QUERCY Moneium La Forishine MINISTÈRE DES AFFAIRES **ÉTRANGÈRES** 12175. du 23/3/1 PADE (L-&.G.)

but oflige of his unilin me SAINTE LIVRADE (L-&-G.) I the well camp afor de rigiliar fani jarvenir une autorijaling / Camp afing or visible my chief De leur machinis à contie ou big ez irgilet d'unmans -Dan Pattenter et are my remorniments-auticipes, rung, eyming Le Soulunt, Cassuraan de my regulary such-Ci. joint 1 timbre Joss la réponse.

W: WORISATION

Monsieur P Maurel, demeurant Rue Jamketta, higuillon/Sergest autorisé à pénétrer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade pour y exercer son commerce de chaussures, à condition que ces articles soient de bonne qualité, et vendus à des prix raisonnables.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite.

13 Juin 1954

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre M:33151 - MUTORISATION -

> Madame DUBAS, demeurant à Saint Sardes (Lot et Garonne) est autorisée à pénètrer au Centre des Rapatriés de Sainte Livrade pour y vendre des Oeufs du beurre des volailles.

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation/./

Sainte Livrade, le 24 Avril 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER Secretaire Principal de Police Directeur du Gentre

HJ/ Madame Dulas à Saint Sardes Soot et Garonne. MIRISTER DES DEFAIRES Consieur le Directeur n: 245 /2 de 24/4/54 SAIN Consieur, y'ai l'honneur de solli citer de votre bienveillance l'autorisation de vendre du beurre, du fromage, des œufo et de la volaille à vos compatrioles ge m'efforcerai de faire en sorte que la marchandise que l'appor terai ne déplaise pas et je garantis à l'avance qu'ille ne sera débériorée en Veuilles agnéer Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes respectueuses salutations Th. Dubes.

to Metsi

### Jaurorisation

Monsieur FOURGS, domicilié àu Chateau de Commarque, CASTEL MORON-sur-Lot, est autorisé à pénétrer au Centre D'Acqueil de Sainte Livrade, pour y vendre des poulets.

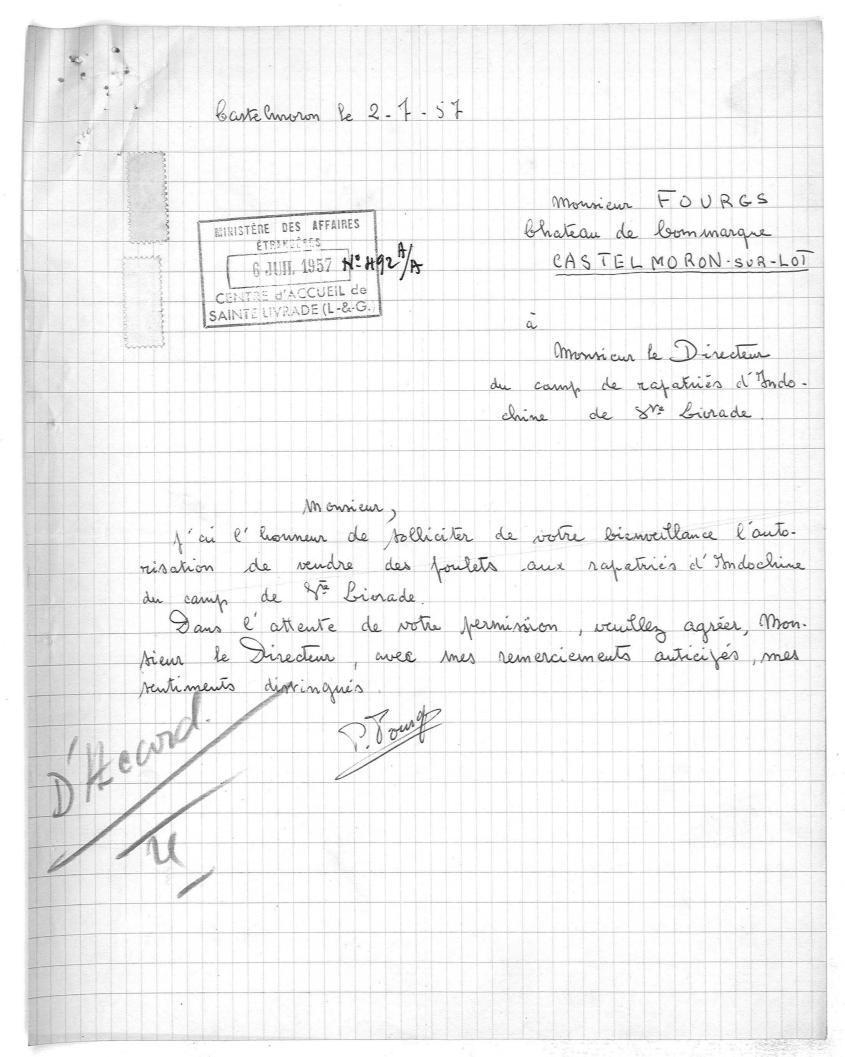
Cette autorisation pourra être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou vente de denrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 8 Juillet 1957.

Le Directeur du centre,

Henri ALQUIEI

Secretaire Principal de Polic Directeur du Centre



12/4/00°H

onsieur HENON

Epicier à Sainte Livrade

(Lot & Garonne)

Monsieur,

En réponse à votre demande du 16 courant, j'ai l'hommeur de vous faire savoir que je vous autorise à pénétrer au Centre des Rapatriés pour y livrer les marchandises et denrées commandées par les hábitants de la Cité, à condition toute fois que ces denrées et marchandises soient de bonne qualité, propres à la consormation et vendues à des prix raisonnables.

Cette autorisation pourra vous être retirée sans préavis dans le cas de hausse illicite ou de vente de marchandises impropres à la consemmation.

En outre, lors de vos venues au Centre, vous voudrez bien observer la plus grande prudence en matière de circulation pour éviter tout accident possible pouvant résulter en raison du grand nombre d'enfants jouant sans cesse dans le Centre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.

Heart ALQUIER

Ofrectour du Cantra

STE LIVRADE le 16 JUILLET 1957

Monsieur le Directeur du Centre des Rapatriés d'Indochine STE LIVRADE S/LOT

L & G



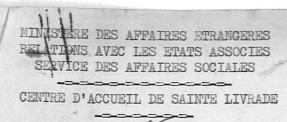
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'autorisation de pénétrer dans le camp des rapatriés d'Indochine, afin de me permettre de livrer le riz - pommes de terre ou autres marchandises, dont on m'a passé commande.

Dans l'espoir que vous réserverez un bon accueil à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes respectueuses salutations.

Harry



LISTE des MARCHANDSAYANT L'AUTORISATION D'ENTRER

DANS LE CENTRE D'ACCUEIL POUR Y EXERCER LEUR COMMERCE - ANNEE 1957

-----

Dates	! No d'ordre	! Noms des marchands	! Produits
<b>5.</b> 1,/57	! ← 9/A ↓	! Madame G. BAYOL	! ! Produits de sa ferme
" "	! ¬ 10/A ₩	/ Mr. LAPEYRE Alix	Pain - pâtés - riz
8	! _ 11/A /-	! / BROUSSE Gabriel	! Légumes
4. 1.57	! - 12/A	V DOUMARES Alix	Verrerie - porcelaine & orfevrerie
William .	! - 13/A /	! √ TEILLIER Yves	! Articles provenant de chez Mme Y.CASSE
1	! - 14/A /	! ✓ VERGE	Epicerie et lait
5. 1.57	15/A V	! V LOUGRAT Robert	Boucherie
11.57	1 V 26/A /	RECALDE Jacques -	Vin fin Bordeaux
" "	! _ 27/A V	! / DEHAIL Louis	! Vin de Bordeaux
14.1.57	! - 43/A √	MEYNENE Raoul	Légumes
w in	! 44/A /	! / FLORES Bernard	! commerce chaussure
n n	! ~ 46/A V	BEBOULENE Pierre	! Alimentation générale
n i	! - 47/A /	! / FAVERO Antoine	Légumes et volailles
11	! _ 48/A /	! ✓ VECCHIOLA Dominique	! Articles divers Paris
16."	! — 56/A V	₩ ROBOIS	Légumes, fruits, fleurs - oeufs - volailles.
22.1.57	! — 68/A V	!   ✓ PUYOL Emile —	Linge maison
25.9.57	! !	BEQUERIE	charentine
28-5-59	! !	ANDRIEUX Rogu	macenie



AINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERSS BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

No HOLD PIST

## Pour l'Année 1958

Monsieur COUSTEAU Edmond, demicilié à BOE (Lot et Geronne) titulaire d'un certificat de patente en date du 3.7.1958 délivré par les Contributions Directes à AGEN est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Acqueil des Rapatriés d'Indochine à Ste-Mivrade-s-Lot pour y exercer son commerce de détaillant en poissons sur les lieux réservés aux marchands détaillants ( terre-plein situé en face du levoir).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis en cas de hausse-illicites vente de denrées impropres à la consommation ou non observation des prescriptions ci-dessus.

Cot-el-Garonne

le 26 Novembre 1958 Setteur du Centre MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Willoo SI

#### AUTORISATION

pour l'année 1958

-1-

Monsieur LAPETRE Alix, domicilié à St Etienne de Fougère (lot et Garonne) titulaire de la patente nº RC 58-64 - RM . 1827 est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Acqueil des Rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade pour y exercer son commerce de détaillant en pain, pâtes alimentaires, rizet bois de chauffage. Il ne pourra livrer à domicile que le pain. Tous les autres produits devront être vendus sur le lieu réservé aux marchands détaillants (terre-plein situé en face du lavoir).

Cette autorisation pourra être retirée sans préavis en cas de hausse illicite, vente de denrées impropres à la consommation ou non observation des prescriptions ci-dessus.

Sainte-Livrade, le 14 Octobre 1958

OF SAINTE. To Directour

CLOU-S. BRETONNIERE DE CHECOUE.

195

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine de SAINTE-LIVRADE

10 P

es algent and the Popeliter allohocher Reference

A STATE OF THE STA

AND THE PROPERTY OF THE PROPER

MINISTER HER ALL SELECTION

Le Directeur du Centre d'Accueil

à

M

M-) UTORISATION

pour l'Année 1957

With Tarrest Long

POSISATION

Monsieur LAPEYRE Alix, domicilié à Sainte

Etienne de Fougère ( Lot et Garonne), est autorisé à se présenter au Centre pour l'exploitation de son commerce en vente :

Pain - Pâtes - Riz - bois de chauffage, à condition que ces
produits alimentaires soient de bonne qualité.

geare emphages from Service error sections

Cette autorisation pourra être retirés sans préavis, dans le cas de hausse illicite ou vente de dadrées impropres à la consommation./.

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Directeur du Centre,

Henri ALQUIER

Secretaire Principal de Police Directeur du Centre MINISTERE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

--- AUTORISATION --pour l'Année 1959

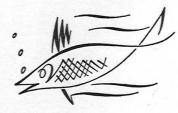
Monsieur Pierre R O B E R T, domicilié à VILLENEUVE/LOT (Lot et Garonne), poissonnier, est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Accueil des Français Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade-s-Lot pour y vendre, sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terre-plein situé en face du lavoir), du poisson de mer ./.

Sainte-Livrade le 13 Mai 1959

Le Gestionnaire du Centraling.

## Pierre ROBERT

POISSONNIER - FOURNISSEUR DE COLLECTIVITÉS



R. C. VILLENEUVE-SUR-LOT 57 A 83 C. C. P. BORDEAUX 378-44 24, RUE DES CIEUTAT

VILLENEUVE-SUR-LOT (L.-&-G.)

10 12 May 19 19

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANSÈRES

NE 182/SLAN 13/5/9

CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE (L-&-G.)

Jampieur Le Virecteur. du Centre d'accueil.

Monsieure l'autorefation de rendre à l'interieur che eaurp du Centre d'acousil.

du commence à tellepeur et tot et Intulaire et som pertrents de manchand ambrilant avec vehients automobile ayant font l'objet de la diela Ration N°. 89 de 4.3. 1917.

mes deletat ver empresses

Low

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIES D'INDOCHINE CENTRE DE SAINTE LIVRADE

-------

#### - AUTORISATION -

pour l'Année 1959

----

Monsieur DENYS Yvan, domicilié à Caudecoste (Lot et Garonne), aviculteur, est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Accueil des Français Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade-s-Lot pour y vendre, sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terreplein situé en face du lavoir), de la volaille de son élevage./.

Sainte-Livrade le 14 Février 1959



DENYS yvan Avicalteur. Candecoete (dot et gou) Candrente le 14 février 1959.

du Centre d'accueil Indochenois.

de Sante durade (dot et g. ?.)

Monsieur le Douesteur.

l'autorisation de Veledre dans le Centre que vous donce y, la volaille de mon élevase. Cette volaille étant de premier ouglité de mera entier satisfaction à la éleutéle qui me fera empance.

der a possible de m'accorder satisfaction et en vous remercions à

Lour du ation

autoriation accordes, de 14-2,53

= tu

July

#### - AUTORISATION -

pour 1º Année 1959

Madame F. De CET, domiciliée à TONNEINS (L & G.) est autorisée à pénétrer dans le Centre d'Acqueil des Français Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade/Lot pour y vendre, sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terre-plein situé en face du lavoir), de la Bonneterie - Lingerie - Confection ./.

Sainte-Livrade le 2 Juillet 1959

Le Gestionnaire du Centre

HELLEN DE SAINTE.

Tonneins, le 30\_6\_\_\_195\_9\_ Mme F. De Cet BONNETERIE - LINGERIE **CONFECTION** Honrieur, 15, Boulevard de la Poulaillère, 15 TONNEINS (L.-et-G.) If ai l'intention de Téléphone 202 R. C. Marmande 8187 benir soldé le feudi I fuillet vers SH de l'après. nuiclé, fe suis défa' tenue a batie beureau Il y a environ au mais, bous m'ave donné l'autoristion êter car je cous ave dit gleve pe faissis lun essai - aussé come p'ai l'intention de benir une fais par mais uniquement avec des soldes. Le Gaus faint. une ancieme fateule four cour frauer ma lane fair - Le panerai à batre brure au clare le fendi 2 fuillet, faux comaitre batre accord! Recerg mannier le Directeur du camp fans mes romerejements et

Nº 2172.

## PATENT

Article 1.866 du rôle quieral

(Novembre 1956.)
DÉPARTEMENT De hot a gu
COMMENTE de ÉCRIMEIUS
1 Droits de patente.  Marchand de marchés vendant sur de marchés ou faires se tenant mains de deux fois par serraint ainsi que sur au marchés ou foires plus friquents sans distraction automobile ne transportant pas habituellement ses marchandises aus aus norgen exident 20 K° 2 partir du lieux de son domicile  800 Kg de charge marchande utile du Velituele = 50.
Au sur une valeur locative defr.
MONTANT TOTAL des droits :
Montant de la base d'imposition correspondant aux droits ci-dessus (Droits × 100)
II Impositions dues en raison  de la base d'imposition  ci-dessus.
Contribution des patentes
Contribution pour frais de chambres et bourses de commerce
Imposition pour financement de la

Age :.. Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels ...... Somme à payer contre délivrance de la patente .....

A défaut d'inscription au registre du commerce, demander à la Recette des Contributions indirectes la délivrance d'un récépissé de consignation.

a marelyand loran (Profession) valable du 1ºr Yaw 57 au 31 décembre 1957 délivrée à M. De Cet Fernande demeurant à Formeins. Rue de la Poulaillère

qui a acquitté le montant des droits exigibles figurant sur

l'avertissement établi à son nom et dont le détail est rappelé d'autre part.

#### VISA ET SIGNALEMENT.

(A AJOUTER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 1490 ter DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.)

SI	GNALEMENT
DU	PATENTABLE.

Taille: 1 mcent.
Cheveux :
Front :
Sourcils :
Yeux ·
Nez :
Bouche:
Barbe :
Menton:
Visage :

Signes particuliers :

Teint : .....

Vu par nous, Maire de la commune, la présente formule, au moyen de laquelle le patentable y dénommé pourra exercer sa profession sans aucun empêchement, en se conformant aux règlements de police.

> A...... le ..... Le Maire,

(Sceau de la Mairie.)

VOIR AU VERSO les dispositions législatives concernant la patente et un avis important.

II-) UTORISATION

pour l'Année 1959

Monsieur C O T E , domicilié à ANTHE (Lot et Garonne)
aviculteur, est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Accueil des
Français Rapatriés d'Indochine à Sainte-Livrade-Lot, pour y vendre g
sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terre-plein situé
près du lavoir) de la volaille de son élevage ./.



## S. I. C. A.

### Société d'Intérêts Collectifs Avicoles

QUERCY - PÉRIGORD

Tel. 12 à Cartelpane

ALBAS (Lot) Tél. : 99

Monsieur le Directeur des Centres d'accueuil des Indochinois à Ste LIVRADE Lot & Garonne

Monsieur le Directeur,

Nous sollicitins pour notre représentant Mr COTE à Anthé, l'autorisation de vendre des poulets au Centre d'accueuil des Indochinois à Bries le samedi matin.

d'accueuil des Indochinois à Bries le samedi matin.

Ayant moi-même, pendant de nombreuses années, vécu comme colon au Tonkin d'où j'ai été évacué en 1955 avec les personnel qui m'a suivi ici il me serait agréable—même du seul point de vue sentimental de retrouver un contact avec des gens qui ont connu ces mêmes infortunes.

Dans l'espoir que vous pourrez accorder cette autorisation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés l'expression de mes sentiments très distingués.

Our,

Se 26 September 59

7.14

ANDRÉ de MONPEZAT

J-7 UTORISATION

pour 1º Amnée 1959

Monsieur TRIGUEROS, gérant de la Ruche Méridionale, domicilié
à STE-LIVRADE ( Lot et Garonne ) est autorisé à pénétrer dans le Centre
d'Accueil des Français Rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade-s-Lot, pour
y vendre sur les lieux réservés aux murchands détaillants ( terre-plein
situé près du lavoir) les produits suivants : alimentation - liquides mercerie - ménage ./.

No. TURSAN.



## LA RUCHE MERIC

MERIDIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DEUX CENT SEIZE MILLIONS DE FRANCS

P/LA DIRECTION,



Agen, le 9 octobre 1959

Monsieur le DIRECTEUR du Centre d'Accueil du Camp Indochinois SAINTE-LIVRADE

(Lot-&-Gne)

LB/JC

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente demande sollicitant de votre bienveillance l'autorisation d'accès à l'intérieur du Centre d'Accueil pour la vente sur place de tous nos produits : alimentation - liquides - mercerie - ménage.

Les tournées seront effectuées par le Gérant de notre succursale de SAINTE-LIVRADE, Monsieur TRIGUEROS, aux jours et heures ci-après:

LUNDI ...... 17 H. à 19 H.

MERCREDI ..... 17 H. à 19 H.

JEUDI ..... 8 H. 30 à 13 H.

SAMEDI ...... 17 H. à 19 H.

Nous joignons à la lettre la copie de la demande de patente.

Dans l'attente d'un avis favorable et avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos

/....

SIÈGE SOCIAL : 40 A 46, AVENUE JEAN-JAURÈS - AGEN - BOITE POSTALE 123 C - TÉL. 3 LIGNES : 2.12, 2.14, 3.73



### salutations distinguées.

SOCIÉTE AMONYME AR CAPITAL DE DEUX CENT SELLE MILLIONS DE PUANCE

P/LA DIRECTION,

L. BLANC

SAINTE INVRADE (L-16-C)

Agen, le 9 octobre 1959

Monsieur le DIRECTEUR du Centre d'Accueil du Camp Indochinois SAINTE-LIVRAUE

(Lot-&-Gne)

DB/JC

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente demande sollicitant de votre bienveillance l'autorisation d'accès à l'intérieur du Centre d'Accueil pour la vente sur place de tous nos produits : alimentation - liquides - mercerie - ménage.

Les tournées senent effectuées par le Gérant de notre succursale de SAINTE-LIVRADE, Monsieur TRIGUEROS, aux jours et heures ci-après:

LUNDI ...... 17 H. à 19 H.

MERCREDI ..... 17 H. à 19 H.

JEUDI ...... 8 H. 30 à 13 H.

SAMEDI ...... 17 H. à 19 H.

Nous joignens à la lettre la copie de la demande de patente.

Dans l'attente d'un avis favorable et avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos

. . . . \

# LA RUCHE MERIDIONALE. Approvisionnements Généraux 40 à 46. Avenue lean laures AGEN

6 octobre 1959

Monsieur le Contrôleur des CONTRIBUTIONS DIRECTES Cité Administrative

AGEN

LC/GB

Objet demande de patente

Monsieur le Contrôleur,

Nous vous adressons la présente demande tendant à l'obtention d'une patente de marchand forain ambulant n'allant pas à plus de 10 kms à vol d'oiseau du siège de la succursale, pour la vente des marchandises au compte de "la Ruche Méridionale", à compter du 8 octobre 1959.

Patente au nom de : Monsieur André TRIGUEROS - Gérant "Ruche Méridionale" suc. nº 14

SAINTE-LIVRADE (Lot-&-Garonne)

Avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Contrôleur; nos salutations distinguées.

P/LA DIRECTION, L'INSPECTEUR DES TOURNEES,

Service des Tournées de Chine

L. CHARREER

II-TUTORISATION

pour l'Année 1959

Monsieur ANDRIEU Patl , marchand ambulant , domicilié à VILLEMEUVE-S-LOT (Lot et Garonne ) est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Acqueil des Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade-s-Lot, pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terreplein situé près du lavoir) les produits suivants: fruits è fleurs - légumes et primeurs ./.

Le Cestionnaire du Centre

M. TURSAN.

Villeneuve le 19 Octobre 1959 Paul andrew N'églo-ciant Chemin de loutièges Villeneuve/sur Lot (R.C. 55, A. 13 a Monsieur le Gestionnaire du larrys de Gainte d'irade Monoreur. de votre haute beenvaillance l'autorisationi de Verni vendre dans votre camp rance des mes sentiments les plus respectueux.

Regin to an Commen Amer d'montin Modificalis. 1955. 16° d'anne 504 da medificati à l'unitialatin au regite de comme 110° 55 A 13 aux nur et penne de Andrèu Poul francis Gurane adrene de Vins. Ch. de Contrèpe à Vilheum month objet come markout ambilant en fruit, fleur, légures et primes Enterin, a verate en your. 2/c. de 01-101956. Fait en high suplais-610 ochele - 1950

Monsieur BOSQ Jean Claude - Boucher - domicilié à CASSEMEUIL (Lot et Garonne ) est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade/Lot, pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terre-plein situé près du marché couvert de la viande de boucherie et de la charcuterie./.

Le Gestionnaire du Centre

M. THIRSAM

Jean Claude BOSQ
Boucher
CASSENEUIL (L & G)

Le I6 Décembre I959

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil de SAINTE - LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de procéder à la vente de viandes à l'intérieur de votre Centre.

Je vous joins à l'appui de ma demande un certificat de patente établi par l'Administration des Contributions Directes.

Dâns l'attente d'une réponse favorable de votre part je vous pris d'agréer , Monsieur le Gestionnaire , l'expression de mes sentiments distingués .

den; Se 17.12,59

W.V

Le certificat comme devi Ni 1808 Q

Sua un pose à la contibution de patentes

etait joint à cette demande : (Certificatel 28 9-59 vijne de l'un fecteur de la contribution deseltes). Renon à 47 1805 Q -

J-) UTORISATION

pour l'Année 1960

Madame HIBRANT née RANY Raymonde , domiciliée à MIRAMONT-DE-GUYENNE (Lot et Garonne ) marchand forain est autorisée à pénétrer dans le Centre d'Acqueil des Français Rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade-s-Lot , pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants (terre-plein situé près du lavoir) des chaussures .-

Le Gestionnaire du Centre



## L. HIBRANT

MIRAMONT (L.-&-G.)

Carte Acheteur Chaussures toutes Catég. nº 16 7014.09

R. C. Marmande 5318 C,C.P. TOULOUSE 607.31

Domiciliation : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MARMANDE

TELEPHONE 60

Mousieur le Sestion maire du

me of him walker as in

Camp de S'I wronde

Journe .

Jenseaut avoir voter approbation de vous

CHAUSSURES EN GROS prie de bren vouloir agreer salutations dis tunquees \_ MIRAMONT (L.-&-G) Nousieux le Cestion maire du Comp ole st of wronde of other water orientle attention bare some demander for permission de Vien voulier délasses mes entiches of was store sto Elinson & austo some as well as do vente in la pamanina que qualiques humas et esse repete chaque moraudi with it mais hold any of a war would thousand

n) 2107

Mey 1957.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Département

Lot et Gne

CONTRIBUTION DES PATENTES

CERTIFICAT .

L'Inspecteur des Contributions Directes certifie que Mme HIBRANT née RANY Raymonde

Colul

Descurent à Miramont-de-Gne

sera imposé a la contribution des patentes dans le role de la commune de seur l'année 19 60 en qualité de marchand forain avec automobile

A Marmande 18 18 décembre 59 Suit la signature de l'Inspecteur Central des C.D.

Vu par nous Maire de la commune le présent certificat qui dispense provisoirement le titulaire de présenter la formule de patente

Miramont-de-Guyenne Le 18 décembre 1959

Le Maire, Suit la signature

Cook estifiée conforme à l'adaineil 2 FEV. 1960

## J-/UTORISATION

pour l'Année 1960

Madame Y A G U E - marchande en textiles - domiciliée à FONGRAVE (Lot et Garonne ) est autorisée à pénétrer dans le Centre d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade/ Lot, pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants ( terre-plein situé près du marché couvert ) du tissu.-

Le Cestionnaire du Centr

Tongrave le 27-7-60 Monsieur le Directeur VAGUE du Centre d'accueil a Vongrave de Ste Livrade (Lot et gre) (Lot et gre) MINISTERE de l'INTÉRIFIE V-254/SLA du 29/7/6 CENTRE D'ACCUEIL de la Onsieur le Directeur, En qualite de marchande en textiles, je vous serais tres obligée de bien vouloir m'accorder l'autorasation de faire des ventes au déballage, asser régulièrement spent-ètre une fois par semaine), parmi la population de votre centre. avec Tous mes remerciements anticipes et dans l'attente d'une reponse favorable, de vous prie d'agréer huauseur le Directeur, mes salutations respectueuses.

#### DOMAINE DE BEAUCOUR FALGUEYRAT

(DORDOGNE)

TÉL. 4 C. C. P. 1209-68 LIMOGES B. N. C. I. BERGERAC LE IO Fevrier 196 I

Monsieur le DIRECREUR,

Producteur de lait de ier choix provenant de mon troupeau de vaches sélectinnées et sous contrôle sanitaire.

Je transforme une partie de ce lait chaque jour en petits suisses, fromage blanc, crême fraiche, beurre etc etc.

Je viens par la présente vous demander l'autori: sation de venir vendre mes produits à l'intétieur de Camp que v vous dirigéz.

Cette marchandise provient de lait vivant qui donnera entière satisfaction.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de m'accorder cette autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le DIRECTEUR, l'expression de mes sentiments distingués.

Delles

S. 20.2.52

J-) UTORISATION

pour l'Année 1961

Monsieur R. L O U G R A T - Boucher - domicilié rue Casseneuil à VILLENEUVE S/LOT ( Lot et Garonne ) est autorisé à pénétrer dans le Centre d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade s/Lot pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants ( terre plein situé près du marché couvert ) de la viande de boucherie.-

Le Gestionnaire du Centre

Robert LOUGRAT

- Boucherie - Rue Cassenauil, 57

Monsieur le Directeur du

CENTRE D'ACCUEIL des REFUGIES INDOCHINOIS de

SAINTESLIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de desservir le Centre d'Accueil de Réfugiés de Ste Livrade .

Je suis inscrit au Registre du Commerce et suis imposé à la Patente par les Contributions Directes de Villenauve s/Lot par Article 1197 du Rôle Général.

Dans l'espoir d'avoir votre accord et vous en remerciant à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Junaly.

18. de C 55 A 17F ADBRETATES OF Monsieur le Carrère et 20. Bue de Gentières ALLENSULE-sur-10T/(Lot-al\_0==) Directour Du Refuge d'accouil Je St Bibrade Monsieur; 1'ai le honneur de Vous Demander Pa permision de rentrer Dans votre camp four vendre des articles O'epicerie. Recevez mes salutations distinguées

3 Wan James

## J-) UTORISATION

pour 1ºAnnée 1962

Monsieur Jean B L A N C - Charcutier - domicilié nº 31

rue des Cieutat à VILLENEUVE S/IOT (Lot et Caronne ) titulaire de

la patente nº 694-47-325-0005 est autorisé à pénétrer dans le

Caté
Centre d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade/Lot

pour y vendre sur les lieux réservés aux marchands détaillants

( terre plein situé près du marché couvert ), de la charcuterie.-

Le Gestionnaire du Genere

Anche CHARCUTERIE BARLANGUE

JEAN LEBLANC

31, RUE DES CIEUTAT, 31
VILLENEUVE-SUR-LOT

TÉLÉPHONE 15

Villeneuve-sur-Lot, le 20 Jeulh 1969

Manieur le Directeur du courp.

Honrieu.

Te tollicité de vote bien beillance l'autoristations lou venche des produits de charactères à l'entiriem du courp.

Voici le Nº de ma falente 694, 47, 325 0 003

N° de apish de commune 60 A. 81.

Dans l'expirance d'een suit foraable.

Li Veus fui d'aprèer Monneur le Mire clein.

Tes pussing de mes salutations distignies.

fliffery They Monsieur DELPECH Norbert - Boucher - domicilié

à MONCLAR D'AGENAIS (Lot et Geronne ) titulaire de la patente

n° P 1985 est autorisé à pénétrer dans la Cité d'Acqueil des

Français rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade s/Lot pour y

vendre, sur les lieux réservés aux marchands détaillants

( terre plein situé près du marché couvert ) de la viande

de boucherie ./.

Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

Monsieur Delpech aus kert. Brucher a Monclar d'Ivenois Soreta Honsieur le Directeur J'ai l'homeur de vous transmettre atte lettre. Comme vous me lave conseille en me de dollicitée l'autorisation qui me sera agree de votre part. en vous indiquent le commerce de la meter. Boucher aughelanh atte autoristion me permettro d' installer mon camion mayasın a l'interior du centre d'accueil parmis les collègues comprant de toute lalimentation et le meste a votre anten disposition pay de reglement preserih, les? duscription departegents P 1985

Tout en vous remerciant à lourance Veuille croix Monsieur le Duceteur

d'Alimentation je vous serais frei obliger de su jemelle de venir l'exploiter au camp de rapatités d'Indochine de St Finade. Mr. Lot. Le vous più de bien vouloi agréer Mourium mes relutations distinguées

#### CONTRIBUTIONS DIRECTES.

DÉPARTEMENT

LOT\_et\_GARONNE

Sainte rivades Lyl

Cachet de l'Inspection

(1) Rayer la mention inutile

Contrôle de VILLENEUVE-S/-LOT

CONTRIBUTION
DES
PATENTES.

### CERTIFICAT.

Marlage Cavaille wee Wohamed demourant
à Suinte diviade il hight
a déclaré à l'Inspecteur des Impôts soussigné,
(1) avoir entrepris (1) vouloir entreprendre
à la date du 10 Mandray de 1963 la/profession de Mandray de de de mili
le gumes, maret en el hail
Sous réserve de l'exactitude des faits, il sera imposé à la contribution des patentes dans le rôle (supplémentaire ou primi-
tif) de la commune de SUNGE MY rude fiven qualité de
(Tableau / ; Classe.)  WILLENEUVE-sur-LOT , 14 30 IAN 1663 196
L'Inspecteur L'Inspecteur Contral, des Impôts (Service, des Contributions directes),

99158. - 3-61. - Imp. Delmas, Bx

MINISTRE DÉLÈGUÉ

MINISTRE DÉLÈGUÉ

AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

CHARGÉ DES RAPATRIÉS

Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans

----

No 2/3 -SFIM/Ind.

4, rue Cambacérès (8è)

Le MINISTRE, Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Rapatriés

à

Monsieur Jacques BORDENEUVE Sénateur et Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne Ancien Ministre de l'Education Nationale Palais du Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 16 Janvier courant, vous voulez bien appeler mon attention sur les difficultés résultant de l'interdiction faite aux commerçants d'accéder avec leurs voitures de livraison aux baraquements de la Cité d'Accueil des Rapatriés d'Indochine de Ste-LIVRADE (Lot et Garonne).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette mesure réglementaire s'est imposée en raison des dégâts causés par lesdites voitures aux caniveaux de drainage d'eaux pluviales nouvellement construits en bordure des allées desservant les baraquements.

Au rond-point de la Cité un emplacement est réservé aux commerçants désirant vendre leurs produits.

Il est distant de moins de cent mètres des logements les plus éloignés. Il offre donc une commodité suffisante aux usagers ainsi qu'aux rapatriés.

Malgré mon vif désir de vous être agréable, il ne m'est pas possible de revenir sur des dispositions prises en vue d'éviter que les caniveaux, d'un coût fort élevé - près de 100.000 francs -, aménagés en surface pour collecter les eaux et améliorer l'hygiène du Centre, scient exposés à des dépradations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération./.

> Pour le Ministre des Rapatriés le PREFET, Chef du Service

> > Y. PERONY

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

No 21 / SLD.

OBJET:

Circulation des camions de livraison dans la Cité d'Acqueil

REFERENCE

Votre lettre nº 153/S.F.I.M./Ind du 22 janvier 1963

P.jointe : 1 en retour

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après les renseignements concernant l'interdiction de circuler dans la Cité d'Acqueil par les camions de livraison.

Au rond-point de la Cité d'Accueil un emplacement est réservé aux commerçants patentés qui désirent vendre leurs produits et ces commerçants (épiciers, bouchers, etc..) s'installent sans protester à cet endroit qui leur est réservé.

Un seul commerçant Monsieur LAPETRE de St Etienne de Fougères ( Lot et Garonne ) qui vend du pain et des produits d'alimentation circulait avec une voiture REMAULT commerciale " Prairie " dans la Cité d'Accueil pour vendre à sa clientèle.

A la suite de la construction des caniveaux qui ont occasionné une dépense importante de 96.000,00 k, je me suis vu dans l'obligation d'interdire à Monsieur LAPETRE de circuler avec sa voiture dans la Cité afin d'éviter des dégâts aux caniveaux nouvellement construits et j'ajoute que cette tolérance de circulation ne lui avait pas été interdite au cours des années passées car il n'existait pas de caniveaux dans la Cité.

En ce qui concerne la livraison du pain, Monsieur LAPETRE n'a qu'une quarantaine de clients sur 178 familles hébergées et les 138 familles non clientes de l'intéressé se servent au dépôt de pain installé au Foyer de la Cité, dépôt qui est approvisionné par les boulangers de Ste-Livrade-s-Lot.

Je précise que Monsieur LAPETRE est toujours autorisé à vendre sa marchandise dans la Cité d'Accueil mais seulement comme pour les autres commerçants à l'emplacement qui leur est réservé. 3 - 40

Depuis cette interdiction aucun chef de famille ne s'est présenté à mon bureau pour protester et je peux affirmer qu'aucune agitation ne se produira dans la Cité pour ce motif aussi futile.

Quant à rétablir cette circulation des commerçants dans la Cité, il est fort probable que c'est Monsieur LAPETRE qui la désire le plus et non pas les autres commerçants ou la population de la Cité d'Accueil.

Je vous informe également que la même interdiction de circuler a été exigée du marchand de charbon venant de Ste-Livrade.

Ce marchand a été seulement autorisé à emprunter les principales artères et il a été recommandé aux livreurs de porter les sacs de charbon à dos d'homme jusqu'aux clients. Cette interdiction a été faite pour les mêmes motifs de protection des caniveaux, qui je le répète, ont occasionné une dépense de 96.000,00 h.-

MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DES RAPATRIÉS

Service d'Accueil et me Reclassement des Français d'Indochine et des Français

Musulmans

Nº 153 -SFIM/Ind.

PARIS, le 2 JAN, 1963

4, rue Cambacérès (8è)

Le PREFET, Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE -

OBJET: Circulation des camions de livraison dans le Centre.

P. Jointe: 1 (en communication).

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre que m'adresse Monsieur Jacques BORDENEUVE, Sénateur et Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, ancien Ministre, au sujet de l'interdiction faite aux camions de livraison de circuler à l'intérieur du Centre.

Je vous serais obligé de me renseigner dans les meilleurs délais sur les raisons de cette interdiction et de me fournir des éléments de réponse à la lettre précitée que je vous prie de me retourner./.



Le 16 Janvier 1963

Monsieur le Préfet,

Je viens d'être saisi en ma qualité de Sénateur et de Président du Conseil Général de Lot et Garonne des difficultés qui résultent d'une disposition règlementaire prise au Camp des Rapatriés d'Indochine de STE LIVRADE-sur-LOT (L & G).

Jusqu'à ces derniers temps les commerçants qui approvisionnent les Indochinois pouvaient librement circuler à l'intérieur du camp et livrer à domicile les produits vendus.

Or, il leur est désormais interdit d'accéder jusqu'aux barraquements, ce qui est une gêne très grande aussi bien pour eux que pour les clients.

Cette interdiction est surtout très préjudiciable à la livraison du pain - Il m'a été signalé, enz effet, que les Indochinois répugnent à sortir de leur habitation pour se rendre chez le boulanger qui leur faisait, en voiture, précédemment la livraison à domicile.

Ai-je besoin d'ajouter qu'à cette saison les rigueurs de la température sont un argument supplémentaire à la réclamation des intéressés.

Je vous saurais gré - en conséquence - de bien vouloir faire eximiner de nouveau la règlementation en vigueur à cet égard et de la rétablir dans le sens souhaité par la population du camp et par les commerçants qui y sont accrédités.

Il serait regrettable qu'une agitation se produisît pour un motif aussi futile.

Vous m'obligeriez beaucoup en me tenant informé de la suite que vous aurez pu réserver à ma requête.

Je vous en remercie et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Monsieur le Préfet SIRVENT Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français Rapatriés d'Indochine

4 rue Cambacérès & PARIS 8 ème -

signé: Jacques BORDENEUVE SENATEUR et PRESIDENT du CONSEIL GENERAL de LOT & GARONNE Ancien Ministre de l'Education Nationale.

# pour l'année 1963.

Madame Henri CAVAILLE - Epicière - domiciliée à SAINTE-LIVRADE/LOT

( Lot et Garonne ) titulaire du certificat de patente nº 1582 est autorisée
à pénétrer dans la Cité d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à

Ste-Livrade s/Lot pour y vendre, sur les lieux réservés aux marchands

détaillants ( terre-plein situé près de la Salle de douches ) des produits

d'alimentation.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

M

Nº 82 / SLD

Madame ROGER VIGNAL 39 rue d'Agen VILLENEUVE S/LOT

Madame, Andrew

Comme suite à votre demande écrite du 15 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'autorisation pour l'année 1963 de vendre dans la Cité d'Acqueil des articles de bonneterie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

## II-) UTORISARION

pour l'année 1963

Madame ROGER VIGNAL - domiciliée

à VILLENEUVE SUR LOT ( Lot et Garonne )

titulaire d'un certificat de patente est
autorisée à pénétrer dans la Cité d'Accueil
des Français rapatriés d'Indochine à SteLivrade s/Lot pour y vendre, sur les lieux
réservés aux marchands détaillants (terreplein situé près de la Salle de douches)
des articles de bonneterie.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

Villeneuve Lat le 15-3.63.

Monrieur le Directeur.

de me permette de venir venohs des articls de Sometelie, dans votre centre d'accueil de

de ma épatente.

Verillez accepter effoncier mes respectuers salutation

M/gnd.

Ane Roger Vignal 39. Rue d'Agan Villeneuve Hal

administration de Contributions direction de Villeneure LLol. Certificat 39. Rue d'agen a declare a l'Inspecteur vauloir entreprendre a la date du 1.9.1955. la plajenion de marchaha Jordin avec ball: Conneterie! Jans reserve de l'exactitude des faits, il sera en pour a la contribution des patents dans le vole supplimentaine de Villeneuve PLet. en qualité de Marchand forair avec balle Tableau C. la Villeneure PLal. le 20-8-1955. Le Caitoleur.

Monsieur BERNOU SIMON
Marchand Forain
à LUSIGNAN PETIT
Lot et Garonne

nº 134/ SLD

#### Monsieur,

Comme suite à votre demande écrite du 6 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'autorisation pour l'année 1963 de vendre dans la Cité d'Accueil des fruits et légumes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil.

## \_\_\_\_UTORISATION

pour l'année 1963

Monsieur BERNOU Simon - domicilié
à LUSIGNAN PETIT ( Lot et Garonne ) titulaire
d'un certificat de patente est autorisé à
pénétrer dans la Cité d'Accueil des Français
rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade s/lot
pour y vendre, sur les lieux réservés aux
marchands détaillants - (terre- paein situé
près de la Salle de douches) des fruits et
des légumes./.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS.

Nº 411. (Décembre 1951.)

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

DÉPARTEMENT

## CONTRIBUTIONS DIRECTES

(Contrôle d'AGEN 1

Centre Administratif Lacine

Desfossés-Néogravure, Paris.

Escaier D - 1 Etage Porte 140

(1) Bésignation et adresse du 40
Service du caune auverts :

MERCREDI el JEUDI de

## CERTIFICAT

n de 9 à 12h
L'Inspecteur Central des Contributions directes,
soussigné, certifie que M Bennou Cimon
, demeurant à Luniquan
Petit ppl patents, pour 1963
an alegvire de
" Immorchand Parain aver withieus
a fraction automobile allant o
meine de va kons de pasipidique
B - 1/5 - 10/2
A Gara, le 6/5 1963  p L'Inspecteur Calzel,
L'Inspecteur,

le 6. 5,63 Zinsignen. Petit set et ganon

Bornon Simon Marchand Forain
a Consignan Petit Got et ganonne

ai (
Offormiein le directem du comp, des
resporties d'Indochine, a Ste Livrade

et dansiein le Directem

Je vous serais oblige de Gien vouloir, me permettre, la vente de fants et de logimes, dans le camp des raparties d'Indochine... Cette vente ainait lien une fois par semaine de 14h a 20h, et a un emplacement indique par le garde.

VemPg agréer, Mansiem le directeur. Persepressionel de mes sentements distingin

(Admon autuelle)
BERNOU Simon
15 Rue Polissy
à Agen
Est et gan-

Monsieur MACQUIN Lucien 3 Avenue Tempier Le Rose MARSEILLE 13 ème

(Bouches du Rhône)

nº 189/ SLD

Monsieur.

Comme suite à votre demande écrite du 24 courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'autorisation pour l'Année 1963 de vendre dans la Cité d'Accueil des produits d'alimentation importés du Vietnam.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

# J-) UTORISATION

pour l'Année 1963

Monsieur MACQUIN Lucien domicilié 3 Avenue
Tempier La Rose MARSEILLE 13 ème - titulaire de man
certificat de patente est autorisé à pénétrer dans
la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à SteLivrade-s-Lot pour y vendre, sous les lieux réservés
aux marchands détaillants, (terre-plein situé près
de la Salle de douches) des produits d'alimentation
importés du Vietnam./.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. THIRSAN

Carsièle le 34 Juin 1963 15 A Comiour Le Directour du Centre d'Accueil de Sainte Linade Lot et Garonne ombesont en produit d'E.O. j'ai l'homeus de venir polliciter de votre l'invellance l'autorisation d'accès et veudre des produits o mes competrates placés pour votre haute autoreté. Je suis tétélaire de les poleute potesmole en dele du g-4-1960 et de registre de Commenter debré déliné par la vote de l'asseille par le 1º 60 A-1444 en dete du 12 Kai 1960 Dous l'attente que ma levande soit prise en comideration pours prie l'agree l'amein Le Firedeur à mes comi devatesis d'Amqués 13 Ar Fompui la Roe Manselle (130) Belux

Me asseille le 24 Juin 1963 14 Monneis Le Directeur Lors de ma dereure tournée à votre Centre d'Accueil j'avais en l'homeur de vous voir et, d'ops ves recommandations, il me fallant vous formules une demande d'acces au Comp, je le jouis de vote jeutillerse et de vote esprit de comprète sion a mon e'good et eurery this mes compatriote Depreis 1960 que je n'ême rembre o Sainte Livrade et depreis cette date je ne crois pas avois enfieint aux replements mi à la décepline communicle comiderations repeatueurs. MEMACQUIN.L 13 Av. Tem prior LA Rose Le vois pipule le peteurs ment 5 Hart Deitle (130) Bolek vote houte attenting que long de houd latele freen. Anay (mbot me donné lournée en dete der 27/5/63 fai de I objet d'une Veri l'icetin de post de pudermire d It bereale a Sous observation

#### Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

38/SLD

REF: V/B.E.nº 361-SFIM/Ind dn 31.1.64.

P.J. 1 en retour.

à

Monsieur le PREFET Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Prançais d'Indochine et des Prançais Musulmans

4 rue Cambacérès

PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre que vous adresse Monsieur CAVAILLE - épicier ambulant patenté vendant ses produits d'alimentation à la Cité d'Accueil.

Les doléances de Monsieur MALATIE contenues dans sa lettre sont sans fondement car j'ai effectué ces derniers temps quelques visites domiciliaires chez Monsieur MOHAMED Aji, hébergé à la Cité d'Accueil et j'ai pu constater qu'il n'existait aucun entrepôt de marchandises ou bouteilles à gaz butane dans son logsment.

Il est exact que Monsieur et Madame CAVAIILE prennent quelques repas de temps à autres chez leurs parents et je ne vois pas comment je pourrais interdire à Monsieur MOHAMED Ali de recevoir ses enfants.

Quant à la carence dans mon travail que me reproche Monsieur MALATTE, je me permets de vous faire savoir que ce Monsieur devrait se dispenser de porter un jugement sur le travail des autres, car par son intempérance d'alcool il a si mal géré son commerce qu'il a acculé sa famille dans la gêne la plus complète.

Je vous rends compte qu'actuellement nous préparons un parking pour tous les commerçants autorisés à vendre leurs produits dans la Cité d'Accueil afin de les centraliser et éviter qu'ils s'installent près des logements des rapatriés.— MINISTÈRE DES RAPATRIÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service des Français d'Indochine PARIS, le 3 1 JAN. 1964 4, Rue Cambacérès VIIIème

No 361 SFIM/Ind.

Le Préfet, Chef du Service d'Accueil et de Reclassement des Français d'Indochine et des Français Musulmans

Monsi ur le Gestionnaire du Centre BORDEREAU D'ENVOI d'Accueil de SAINTE LIVRADE

		* VALITURE
DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Lettre du 21 Janvier 1964 de M. G. MALATIE, Epicerie-Merce- rie à Sainte Livrade.		En communication, avec prière de bien vouloir faire connaître si les doléances exposées par M. MALATIE vous paraissent fondées.
		^
	SES RA	
		P P P P P P P P P P P P P P P P P P P
07	ינני	0)
	1 19	
		Y. PERONY

Le 21 Janvier 1964

Monsieur PEYRONIE

Préfet des rapatriés d'Indochine
et des Musulmans
P A R I S

Monsieur le Préfet,

Je prends la liberté de vous écrire pour soumettre à votre appréciation un cas que je considère comme illégal, il s'agit du Centre de Rapatriés d'Indochine de Ste-Livrade-s-Lot dont j'ai l'honneur d'être un des fournisseurs de détail en produits d'alimentation avec une autorisation régulière en date du 21 août 1956.

Mes ventes terminées, je rentre chez moi vers 13 heures de l'après-midi pour revenir au centre dans la soirée vers 17 heures jusqu'à 19 heures 30.

Or depuis un an environ j'ai un concurrent, cela serait tout à fait normal si ce Monsieur Henri CAVAILLE ne profitait pas de tous les avantages réservés au seuls rapatriés soit : éclairage, chauffage, eau gratuits; il a épousé effectivement une rapatriée Mademoiselle Bivi ALI, il vit donc chez ses beaux parents au frais des contribuables et ne se retire le soir tard chez lui que pour aller dormir.

De plus, l'appartement mis à la disposition de ses beaux parents en tant que rapatriés sert de dépôt de marchandises bouteille de Butane y compris sans compter le trafic d'eau de vie que fait son beau-père Monsieur MOHAMED Ali.

Ces faits ont été signalé maintes fois à Monsieur TURSAN Gestionnaire du Centre c'est devant sa carence pour cela comme pour pas mal de choses que je me suis permis de vous écrire.

J'espère Monsieur le Préfet que vous prendrez en considération la lettre que je vous envoie pour que mon collègue Monsieur CAVAILLE exerce son métier dans la légalité et non au frais des contribuables, liberté du commerce d'accord mais égalité devant les droits et devant les charges.

Ne voyez dans ces quelques lignes Monsieur le Préfet aucune méchanceté contre qui que ce soit mais simplement une demande de justice envers tous les commerçants qui servent au Centre des rapatriés d'Indochine.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet mes respectueuses salutations.

signé: G. MALATIE.

SERVICE DES FRANÇAIS

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 221 / SLD

SAINTE-LIVRADE, le 20 Août 1964

Monsieur BONZON
Patissier
SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magasin.

Je vous informe que le box « A « vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être tenu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lo Gestionnaire de la Cité d'Ageneil

e Directeur

25 Holy

Me Attributed

SAINTE-LIVRADE, le 20 Août 1964

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 220 / SLD

Monsieur L O U G R A T Boucher VILLENEUVE S/LOT

Monsieur,

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magasin.

Je vous informe que le box " A " vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être tenu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuilles agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire de la Cité d'Acqueil

Le Directeur

M. THRSAN.

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUFIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 218 / SLD

SAINTE-LIVRADE, le 20 Août 1964

Monsieur N A L A T I E Epicier

SAINTE-LIVRADE SUR LOT

Monsieur.

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magasin.

Je vous informe que le box "B" vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être tenu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire de La Cité d'Accueil

Le Directeur

M. THRSAN.

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 223/ SLD

Monsieur SIMONETTO Epicier

STE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de sharbon et de magasin.

Je vous informe que le box "D" vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entenûu que votre box devra être temu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuilles agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Cestionnaire de la Cité d'Accueil

MA COMPANY

SAINTE-LIVRADE, le 20 Aut 1964

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 222 / SLD

Monsieur DELPECH Boucherie - Charcuterie MONCLAR D'AGENAIS

( Lot et Garonne )

Monsieur.

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de sharbon et de magasin.

Je vous informe que le box " **G** " vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être temu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Cestionnaire de la Cité M'Accuail

7- Kay

Ho REELES

SAINTE-LIVRADE, le 20 Aut 1964

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 224 /SLD

Monsieur G A S S 0 Poissonnerie STE LIVRADE SUR LOT

Monsiour,

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magasin.

Je vous informe que le box "E" vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être temu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuilles agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire de la Cité d'Acquail

M. THIRSAN

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

SAINTE-LIVRADE, le 20 Aut 1964

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 225/SLD

Monsieur CAVAILLE

Epicier

STE LIVRADE SUR LOT

Monsiour,

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été amémagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magazin.

Je vous informe que le box " F "
vous a été affecté pour la vente de vos
produits.

Il est bien entendu que votre box devra être tenu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Youilles agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Cestionnaire de la Cité d'Accueil

SC SECOND OF STREET

SAINTE-LIVRADE, le 20 Août 1964

SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

#### CITÉ D'ACCHEU DE SAINTE-LIVRADE

(LOT-&-GARONNE)

TÉLÉPHONE 20

nº 219/ SLD

Madame R A F F I E R

Marchande " Volailles "

C A S S E N E U I L

( L & G )

Monsieur.

Un parking pour commerçants autorisés à entrer dans la Cité d'Acqueil a été aménagé derrière le bâtiment servant de dépôt de charbon et de magasin.

Je vous informe que le box « G » vous a été affecté pour la vente de vos produits.

Il est bien entendu que votre box devra être tenu proprement, c'est à dire débarrassé de tous détritus lorsque votre vente sera terminée.

Veuilles agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire de la Cité d'Adeuail

7-1609

M. TERSAN.

## FARKING COMMERÇANTS

4A 8 B	36			4 F	
Patissui Bowzen  Efricani  Boudy LOUGRAT MALATIE  J. Villeneum-1 det Jt Livroude	-Boundy DELPECH MONCIAR & Agmain	Épicai_	To issension  GASSO  Str Liveaute	Epilini CAVAILIE St. Livrate	Mansant de Volai Met RATTIEZ CASSENUEIL (L. L.J.)
				·	

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION Sainte-Livrade, le 20 Mai 1965

## CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.)
TÉLÉPHONE 20

Nº 85/SLD

Monsieur J. ALIBERT Poissonnerie NEUFFONS ( Gironde )

Monsieur.

Comme suite à votre demande écrite du 20 Mai 1965, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'autorisation pour l'année 1965 de vendre du poisson à la Cité d'Accueil.

Je me permets de vous rappeler de m'adresser une copie de votre patente.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accession Le Directeur

M. TURSAN.

#### CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.) TÉLÉPHONE 20

### AUTORISATION

pour l'Année 1965

Monsieur J. ALIBERT - Poissonnarie à NEUFFONS (Gironde) titulaire d'une patente est autorisé à entrer dans la Cité d'Accueil des Français d'Indochine à STE LIVRADE SUR LOT pour y vendre du poisson au marché couvert.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

M. TURSAN.

POISSONNERIE J. ALIBERT Neufons le 20-5-1965 NEUFFONS (Gironde) Téléphone 25 Mesterrieux R. C. 56 A 48 La Récle Te soussigni Calibut jean Paissonnier à Neuffons demande l'auto risation d'entrer tous les jeudi après midi dans le camp. J. Colifur Manus ALIBERT no a présule sa patente. Il va m'avreny une copie de cette fateuk. Johnan le 20-5-65 - Jursany. 

Monsieuse Le Directeur Du sentre D'acuel. De St Livrach

La fermition de fouvoir senter dans Le comp comme Boucher si soing de deflicate de fatente Monsieur tout mes Renersiment

Veiller Agrees Monsieur Mes Solutation Les flus Distriger. Monsein Privot gilbert

Boucher enbulent z

Boulevard camille

Des Moulins

Themenue Sur Let et

Jarome 1:7

Nº 1207 anc. 2107 C. D. DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS (Nov. 1963)

Département Gentrôle de VILLENEUVE-sur-LOT CONTRIBUTION DES PATENTES 5. 7. Boulevard Perliant VILLENEUVE-BUF LOT Reception to MATHE 3 12 h. et de 14 h. a 17 h.

## CERTIFICAT

L'Inspecteur des Impôts (Contributions	directes) certifie que
M Prevot gillet	0.00
demeurant à Villene due sur do	t, 3 boulevard Camelle Desugulins
sera imposé à la contribution des palentes de	ans le rôle de la gommune de Villeucture dot
pour l'année 19.67, en qualité de :	ischaud frain avec relicule a
taction automobile	
Timbre à date de l'Inspecteur	Villenin Lot, 10 11- 4 1967
2001日的 [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]	L'Inspecteur,
11 AVR 1967	Canhôle de VILLENEUNE DE LOT
Beginning Largers and Largers	5 - 7 Boules
	5-7. Boulevard Pallety
	Reception to But

Nota. — En ce qui concerne les marchands forains et les marchands de marchés, le présent certificat ne peut valablement suppléer à la formule de patente de couleur rose que s'il est revêtu ci-dessous, à la diligence du contribuable, du visa du maire et du signalement du titulaire.

#### VISA ET SIGNALEMENT (à ajouter par le Maire de la commune) SIGNALEMENT DU PATENTABLE Vu par nous, Maire de la commune, le présent certificat qui dispense provisoirement le titulaire de pré-Age: 50 aus Barbe : Aquis senter la formule de patente. Taille: 1 m. 74 cent Menton : Cheveux Chatain Louce Visage Front: Moyen Cicalice Teint: (Sceau de la Mnirie) Pour le Maire : Signes particuliers Sourcils : ... Yenx: Ur Bouche : M

MB/YD.

Monsieur,

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du département a fait exécuter par ses agents une estimation des redevances qui pourraient vous être demandées pour le local que vous occupez dans la cité.

Afin d'établir un texte de convention qui sera soumis à votre approbation en vue de vous permettre l'occupation des dits locaux, à titre temporaire et révocable, la valeur locative qui vous sera demandée, s'établira de la manière suivante :

180 francs par an.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par les moyens les plus rapides, votre acceptation ou vos remarques éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la 'ité d'Accueil,

M. BOUCHET

Monsieur CAVAILLE C A F I Sainte-Livrade/ot MB/YD.

Monsieur,

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du département a fait exécuter par ses agents une estimation des redevances qui pourraient vous être demandées pour le local que vous occupez dans la cité.

Afin d'établir un texte de convention qui sera soumis à votre approbation en vue de vous permettre l'occupation des dits locaux, à titre temporaire et révocable, la valeur locative qui vous sera demandée s'établira de la manière suivante :

260 francs par an.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par les moyens les plus rapides, votre acceptation ou vos remarques éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la cité d'accueil,

M. BOUCHET

Monsieur GONTRAN

CAFI

Sainte-Livrade/Lot

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Directeur des Etablissements HOUSTY Miramont-de-Guyenne•

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du département a fait exécuter par ses agents une estimation des redevances qui pourraient vous être demandées pour le local que vous occupez dans la cité.

Afin d'établir un texte de convention qui sera soumis à votre approbation en vue de vous permettre l'occupation des dits locaux, à titre temporaire et révocable, la valeur locative qui vous sera demandée, s'établira de la manière suivante :

960 francs par an.

Je vous serais feconnaissant de bien vouloir m'indiquer par les moyens les plus rapides, votre acceptation ou vos remarques éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Directeur de la Société COPLOT Sainte-Livrade/Lot.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du département a fait exécuter par ses agents une estimation des redevances qui pourraient vous être demandées pour le local que vous occupez dans la cité.

Afin d'établir un texte de convention qui sera soumis à votre approbation en vue de vous permettre l'occupation des dits locaux, à titre temporaire et révocable, la valeur locative qui vous sera demandée, s'établira de la manière suivante :

4.800 francs par an.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par les moyens les plus rapides, votre acceptation ou vos remarques éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur le <sup>D</sup>irecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

EC.HO

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

DIRECTION

DES SERVICES FISCAUX

DE LOT-ET-GARONNE

N°.....

#### Objet :

Occupation à titre précaire par divers , d'emplacements et bâtiments dans l'enceinte de la cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot-

REFERENCE & Vos lettres des 28 avril 1970 nº 185/CAB MB.AL. et 29 Juillet 1970 nº 271/CAB MB/MR Agen, le 10 SEPTEMBRE 19 70 ... 24, rue de Strasbourg - Tél. 66.28.80

Le Directeur des Services Fiscaux,
à Monsieur le DIRECTEUR DE LA CITE D'ACCUEIL

47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT -

Par lettres citées en référence vous m'avez demandé de bien vouloir faire établir par mes services un projet de conventions de location à soumettre à M. CAVAILLE, M. GONTRAN aux établissements Georges HOUSTY et à la Société "Coplot" occupants à titre temporaire et révocable de divers emplacements et bâtiments dans l'enceinte de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot, dénommée cité "Moulin du Lot".

J'ai l'honneur de vous faire connaître que préalablement à la rédaction de ces conventions, il y a lieu de recueillir l'accord des différents locataires, sur le prix fixé par le Service des Affaires Foncières et Domaniales.

Au résultat de l'enquête effectuée la valeur locative peut être établie ainsi qu'il suit :

M. CAVAILLE

180 F par an

M. GONTRAN

260 F par an

Les Etablissements Georges HOUSTY

960 F par an

La Société "COPLOT"

4.800 F par an

Par ailleurs, il est précisé qu'un cautionnement égal au montant

CENTRE ACCUEIL du loyer annuel sera exigé de chaque occupant.

Directour de Ste-LIVRADE/LOT 47 COURRIER ARRIVÉE Dispen-Directeur saire Adjoint Service Secrétariat Nº Enregistrement 22 Cénéral Général Compta-Promotion AFFAIRES SOCIALES bilité Sociale. Centre

Par délégation, L'Inspecteur Pencipul de Direction

Sainte Livrage le 1. Octobre 1970 Monsieur le Directeur de la Biti & Ocemeil de Sainte Lonade. Monsieur le Directeur, a la suite de votre lettre le 21. Septembre 1970, noves sommes entierement convenues à votre disposition, Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués Gontran gean Baptiste It CAFI Sainte Liona de

## UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE LA VALLÉE DU LOT

B. P. 37 - 47 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Tél. 83 et 105 - Télex 57.637 F



CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES, CONFITURES, PRUNEAUX D'AGEN

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE	Dispen- saire
Secrétariat Général	Date 28 - 9 - 7 0 N° Enregistrament 23 H	Service Général
Compta- bilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

C.A.F.I.

47 - STE LIVRADE S.LOT

RM.PD

L

24 SEPTEMBRE 1970

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 21 courant nous vous confirmons, par la présente, notre accord sur la valeur locative des locaux que nous occupons pour la somme de  $\underline{\mathsf{F.4800}}$  par an.

Nous restons dans l'attente de la convention de location et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Le Directeur,

MERUNET

## ETABLISSEMENTS GEORGES HOUSTY

MIRAMONT DE CUYENN

PRODUCTEUR : LOT-ET-GARONNE 189

R. C. MARMANDE 55 B 1

C. P. BORDEAUX 11.962

TÉLÉPHONE 47

Miramont, le 30 septembre 1970

C. A. F. I.

47 - Ste-LIVRADE

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 25 courant et vous remercions des précisions apportées.

Nous sommes donc à votre disposition pour la signature de la convention prévue mais vous seriez aimable, de nous faire savoir quarante huit heures à l'avance la date de notre rencontre.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

CENTRE ACCUEIL Directeur de Ste LIVRADE/LOT 47 COURRIER ARRIVÉE Dispen-Directeur saire Adjoint Date J. 10-70 Service Secrétariat Nº Enregis rement 2H Q **Général** Général Compta-Promotion AFFAIRES SOCIALES bilité Sociale Centre

LE DIRECTEUR GENERAL,



Contract of

MB/YD.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24, Rue de Strasbourg 47 • A g e n.

Par un précédent courrier, vous avez bien voulu me faire connaître les conditions que vous proposiez à différents entreprises et commerces implantés dans des locaux de la cité d'accueil de Sainte-Livrade et servant à l'exercice de leur profession.

Les Sociétés HOUSTY et COPLOT viennent de donner leur accord que je vous transmets. Parmi les deux commerçants concernés, seul, Monsieur GONTRAN à fait remettre son approbation écrite et j'interviens, ce jour, auprès de Monsieur CAVAILLE pour qu'il prenne une position définitive. Dans l'attente de cette dernière réponse, je vous fait tenir, néanmoins, les documents en ma possession devant vous permettre de préparer la convention à faire signer par les intéressés

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

MB/YD.

Monsieur,

Par lettre en date du 21 Septembre, je vous faisais savoir que le Service des omaines du département avait l'intention de préparer à votre bénéfice une convention se rapportant à l'occupation d'un local que vous utilisez pour l'exercice de votre commerce. Je vous demandais également de bien vouloir me faire connaître votre décision dans les meilleurs délais. Or, à ce jour, je n'ai encore reçu aucune réponse de votre part, et je dois, néanmoins, faire connaître au Service intéressé, votre décision en cette affaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, dans un délai maximum de 8 jours, méadresser une lettre me précisant votre décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

M. BOUCHET

Monsieur CAVAILLE

CAFI

SAINTE-LIVRADE/LOT

8

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

MB/YD.

A

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24, Rue de Strasbourg g e n.

Additionnellement à ma lettre du 5 Octobre, j'ai l'honneur de vous adresser l'accord écrit de Monsieur CAVAILLE, concernant le montant de la charge locative évaluée par vos Services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

Sto Annade Se Il Schoolse 1970 Monsieur le Directeur de l'emplacement occuper pous petit Commerce, la valeur de 180 Fes pas an ruillez agréer. Monsieur le Directeur mes sincère salutation distingués Casaille Henri

Le "irecteur du Centre d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Lot-et-Garonne - Omaines - 24, Rue de Strasbourg Agen.

ous avez bien voulu me faire parvenir récemment, le projet de convention que vos Services ont établi pour l'occupation de certains commerçants ou sociétés, de bâtiments initialement affectés à la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Trois des intéressés m'ont fait retour des documents qui m'avaient été confiés, après les avoir revêtus de leur signature.

Seule, l'Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Lot (U.C.A.V.L.) de Sainte-Livrade a demandé à ce que la convention lui soit représentée après que l'intitulé exact de cette société ait été porté, sans autre formule d'appellation, aux différents endroits mentionnés. J'espère qu'il vous sera possible d'établir, suivant les indications portées, un nouveau projet que je pourrai, alors, faire signer par le locataire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

#### CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE TÉLÉPHONE 20

n° 324/CAB MB - AI Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GONTRAN Jean Baptiste Commerçant 1 Place Saint-Martin 47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi par le Service des Affaires Financières et Domaniales.

Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre eu promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET

### UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE LA VALLÉE DU LOT

B. P. 37 - 47 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Tél. 83 et 105 - Télex 57.637 F



CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES, CONFITURES, PRUNEAUX D'AGEN

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/L <b>OT 47</b>	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE Date 13-11-70	Dispen- saire
Secrétariat Général	No Enregis record 274	Service Génér <b>al</b>
Compta- bilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

Monsieur BOUCHET Directeur du CAFI

47 - STE LIVRADE S/LOT

RM/AM

Ste Livrade,

Le

9 novembre 1970

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 5 novembre et, comme suite à notre entretien téléphonique, nous vous retournons ci-joint, le projet de convention pour la location du batiment destiné au logement de notre presonnel saisonnier étranger.

Nous avons annoté au crayon les modifications à faire. Veuillez établir une nouvelle rédaction et nous la faire parvenir pour signature.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

M. BRUNET

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

> 47 - SAINTE-LIVRADE TÉLÉPHONE 20

> > Nº 325/CAB MB -AL

LE 5 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur CAVAILLE Henri Commerçant Rue Nationale 47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi par le Service des Affaires Financières et Domaniales.

Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre au promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET

e Directeur

#### Housty **ETABLISSEMENTS** GEORGES

MIRAMONT-DE-GUYENNE

PRODUCTEUR : LOT-ET-GARONNE 189

R. C. MARMANDE 55 B 1

C. P. BORDEAUX 11.962

TÉLÉPHONE 47

Miramont, le 9 novembre 1970

C. A. F. I.

CENTRE ACCUEIL Directeur de Ste LIVRADE/LOT 47 COURRIER ARRIVÉE Dispen-Directeur saire Adjoint Date 13.11-70 Service Secrétariat Général Général Promotion Compta-AFFAIRES SOCIALES Sociale bilité Centre

47 - Sainte-Livrade

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-joint les trois exemplaires de convention d'occupation, dont nous vous souhaitons bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pièces jointes : 3 exemplaires de convention

LE DIRECTEUR GENERAL,

vendues prises dans nos ateliers. Elles voyagent, quel que soit le mode d'expédition, aux risques et périls du destinataire et sont payables à Miramont. L'acceptation de règlement ou nos traites, même domicilées à la demande des acheteurs ne sont pas une dérogation à ces conditions qui sont attributives de juridiction

CONDITIONS GENERALES - Les marchandises sont

MANUFACTURE

DE CHAUSSURES

POUR ENFANTS

## UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE LA VALLÉE DU LOT

B. P. 37 - 47 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Tél. 83 et 105 - Télex 57.637 F





Monsieur BOUCHET

Directeur du C.A.F.I.

47 - STE LIVRADE S.LOT

MR.PD

Le

24 NOVEMBRE 1970

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre conversation téléphonique nous vous adressons les deux exemplaires de la convention d'occupation, que vous devez rectifier.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

CENTRE ACCUEIL de Ste-LIVRADE/LOT 47 Directeur COURRIER ARRIVÉE Dispen-Directeur saire Adjoint Service Secrétariat Nº Enregistrement 28 Général Général Compta-Promotion AFFAIRES SOCIALES bilité Sociale Centre

Le Directeur,

M. BRUNET.

Siège Social et Bureaux : 21, Avenue Gaston-Carrère - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

Adr. Télég. : UNICOOP - N° d'Agrément 209 - N° LN.S.E.E. 441.47.252,0.001

C. Ch. Post. : 1994-74 Bordeaux - Domiciliation : Crédit Agricole, Sainte-Livrade-sur-Lot

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24, rue Strasbourg

47 - AGEN

344 S.S. MB/MR

A la fin de l'ammée 1968, j'ai eu l'occasion de vous signaler certaines irrégularités commises par des ressortissants de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade qui exploitaient sans autorisation de commerces de produits exotiques alors que d'autres personnes nanties suivant les réglements de patente indispensable à l'exercice de leur profession se voyaient ainsi concurrencées déloyalement.

Cette manière d'agir semblant vouloir se propager dans la Cité, je fais appel à vos services pour savoir si vous avez des moyens de combattre la situation que je viens de vous signaler.

Personnellement, je ne suis pas opposé à ce que la loi de la concurrence s'établisse mais je pense néanmoins qu'il faut donner à chaque personne en présence les mêmes droits et lui infliger les mêmes obligations.

Si vous êtes d'accord sur ce principe, je pourrais vous apporter des précisions complémentaires.

4

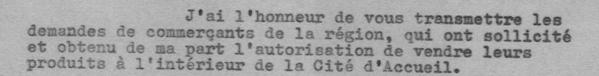
n° 125 / CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24 Rue de Strasbourg 47 - AGEN

OBJET : Demandes d'autorisation d'exercer commerce à l'intérieur de la Cité d'Acqueil.de STE LIVRADE



- Monsieur DELPECH Norbert, Boucher Charcutier 47 MONCLAR D'AGENAIS.
- Monsieur SIMONETTO, Epicier, 47- STE LIVRADE.
- Monsieur GOURC, Marchand de Poissons 47 - STE LIVRADE.

Ces commerçants disposent de véhicules aménagés sensiblement identiques et un emplacement de vente leur a été attribué.

Pour qu'ils soient traités de la même manière que les autres commerçants, déjà installés, il me parait souhaitable qu'ils acquittent un droit de place.

Monsieur DELPECH est autorisé à exercer trois jours par semaine (le matin de 9 h à 12 h).

Messieurs GOURC et SIMONETTO - deux jours par semaine - (le matin de 9 h à 12 h).

Je vous demanderais de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous pourrez réserver à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

R. BOUTIN.

Valentin GOURC
2, Europe Character
47 - SAINTE-LIVEADE

Sainte-Livrable le 25-4-1924

monsieur le Directeur

Je me permets de Vous adresser ces
quelques moto pour vous demander
d'avoir l'extrème obligeance— de
in accorder l'autorisation de Venir
deux fois par semaine vendre des
produits de Marée et des fruits et legumes
dans le Camp dont vous avez lai
Direction

ma demande en Considération, le vous pries monsieur le Directeur d'agréer l'expression de mes meilleurs dentimient.

- Aure

Nirecleur	CENTRE ACCUEIL de Ste LIVRADE/LOT 47	And and a second property of the second prope
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE  Date 30 - 4 - 74	Dispen- saire
Secrétariat Général	Nº Enregistrement 026	Service Général
Compta- bilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociate

St Livrade le 11.2.74.

Mousieur Le Directeur

f'ai l'honneur de vous demander comme convenue le renouvellement de mon autorisation de rentrer au centre d'acciel.

Veuilliz agréer Mousieur le Directeur mes sincères salutations

> l. Simonetto. épicier St Livrade Place de la Maine

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - EXPÉDITION

# NORBERT DELPECH

47 · MONCLAR · D'AGENAIS — Téléphone 17

R. C. 62 A 103

Le Gferrier 44 Monsieur de Derecteur Mei Phonnem de Sollierter de Votu Premeilleure l'autorisation de stationner mon carriors nuogasin de Bouchene Charentene . Jenterem du centre obscernit du tret non Som y effectuer la vente ou détail de mes marchandises les Maroli endi et Pernedi motin de 9 heures a midi o l'embroit qui m'est reserve dépais plusieus onnées legrel je desirerais trouver here les jour le 2 I heur Indique ei desus

esperant que uns pourrez prendre mo demande en emouder two Venillez sig reer Monsien de ma salutations distingues



n° 126 / CAB RB - AL

> Analyse : Demande de M. FERNAND Albert qui sollicite l'autorisation d'exercer un commerce Alimentation Générale à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Demande Transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Lot et Garonne.

Monsieur FERNAND avait pris la succession de M. HENON dans le courant de l'année 1973 et n'avait sollicité aucune autorisation.

Pour régulariser la situation de M. FERNAND, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire établir une convention personnelle et provisoire liant Monsieur FERNAND et le Service des Domaines pour occupation des immeubles suivants, à compter du 1er Janvier 1974:

- 1°/- Un terrain d'une superficie de :
  7,50 x 4,70 mètres soit 35 m2 25
  sur lequel il a édifié une construction en
  matériaux légers à usage de magasin de vente.
- 2°/- Un local de l'administration clos et couvert à usage d'entrepôt de réserves, d'une superficie de: 11 x 7,50 mètres soit 80 m2 30

Il est bien entendu que les charges d'eau et d'électricité seront supportées par M. FERNAND qui devra en outre s'assurer contre l'incendie.

../..

Compte tenu du fait que le terrain prêté, malgré une superficie inférieure au local, est le centre principal de l'activité commerciale de Monsieur FERNAND, il me parait souhaitable que l'indemnité annuelle due pour chacun des deux immeubles soit sensiblement équivalente. En cas de cessation de commerce ou de suppression de l'autorisation, Monsieur DERNAND laissera les lieux en l'état initial. En vous demandant de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous voudrez bien donner à cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués. R. BOUTIN. Destinataire : Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24 rue de Strasbourg 47 - AGEN

Stelinave le 29 janver 1/ Momen FERNAND Albert C.A.F.I Ste divide 8/15+ 47/10. Novieur le Directeur Su C.A.F.I Ste Liviate S/Lot 47 Mo Housieur\_ l'autorisption pour continue d'ourin le commerce (EPICERIE) à l'interieur de la cité d'accueil de 8te hivate. Jai pris la succession de Mª Henon april : la cessé de Commerce pour le duel il avoit reçu l'autorissation et passé Convention over la PRéfectuse D'AGEN. Je tiens où vous signale, que je suis Justin au Régiste du Commèrce à 1 1 Meneur 8/61. sons le Nº 72 A M3 Avec mes remercionant anticipes. Veuillez agréer Mourieur le DiRecteur, mus Osincèles Splutations

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

Nº 179/ CAB rB/YD.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 24, Rue de Strasbourg 47.000 - Agen.

Objet: Commerçants Cité d'Accueil Ste-Livrade.

Référence: Votre correspondance du 19 Juin 1974.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un accord signé par :

M. DELPECH Commerçant à Monclar

M. GOURC " à Ste-Livrade.

M. SIMONETTO " à Ste-Livrade.

M. FERNAND " à Ste-Livrade,

par lequel ces commerçants s'engagent à verser annuellement la redevance fixée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

R. BOUTIN.

P.J. : Quatre engagements.